


 Septembre 2000
 Participation 10F

L'AMI DE REZÉ

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE REZE

N°

33

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous voici donc repartis pour une nouvelle année puisque, dans les faits, comme beaucoup, nous fonctionnons au rythme scolaire.

Nous avons terminé la précédente avec un bilan largement positif pour ce qui concerne les adhésions. Notre plus grand souci est, présentement, d'éviter que, cette année encore, ne disparaisse tel ou tel élément de notre patrimoine.

La pression immobilière est si forte que nous risquons en permanence de n'avoir plus que des souvenirs de certaines constructions alors qu'à notre sens, elles auraient mérité d'être préservées comme témoins d'une époque, fut-elle proche.

La chapelle de la clinique Saint Paul est le bâtiment dont la préservation nous cause le plus de craintes et nous avons à nouveau écrit au Maire pour argumenter et tenter de la sauver. Nous avons aussi été prévenus que des menaces pesaient sur l'ancienne filature Bariller Frères au Chêne Gala (*Charcuterie de Bretagne dans un passé récent*). Or, c'est le seul témoin intact de l'aventure industrielle à Rezé de la fin du XIX^{ème} siècle et, qui plus est, de qualité. Une telle construction vaut d'être préservée comme l'a été la Manu à Nantes. Vraiment, si elle devait être livrée aux démolisseurs, il y aurait de quoi s'inquiéter pour l'ensemble de l'héritage patrimonial.



PONT-ROUSSEAU (L.-In.)
 Maison Hospitalière de Pont-Rousseau - La Chapelle

Nos voisins de Vertou se sont battus et se battent encore pour sauver l'exceptionnelle tannerie de la Rousselière tellement proche de Rezé que nous nous sentons à 100 % solidaires. Un projet de musée de l'Aventure Industrielle avait été élaboré, un montage financier mis en place, et voilà que nous apprenons que, suite au retrait du principal partenaire, tout est réduit à néant. Un promoteur envisage de construire 150 logements sur le site en préservant néanmoins le bâtiment orné de briques polychromes et d'un campanile (*qu'il restaurerait*). Les adhérents de notre association s'étaient déplacés si nombreux lors de la journée portes ouvertes sur le site, montrant ainsi leur intérêt pour sa mise en valeur, que nous nous devons de les informer de l'évolution de cette affaire. Pussions nous ne pas avoir les mêmes soucis avec la filature Bariller !

Nous resterons vigilants, mais on mesure combien la sensibilisation à la valeur du patrimoine reste faible. Un ensemble comme celui de la Rousselière n'est-il pas un des plus beaux de l'agglomération nantaise ?

Le Président, Michel KERVAREC

SOMMAIRE

• A propos de la Vierge des Trois Moulins Michel Kervarec	2	• Arrivée (en 1940) et départ (en 1944) de l'Armée Allemande à Rezé - M. Savariau	11
• Lettre adressée à M. le Maire Michel Kervarec	3	• Quand le Grand Chemin de la Rochelle était une route nouvelle (I) - Yann Vince	14
• Surnoms trentemoullins	6	• Morts pour le Roy et l'indépendance de l'Amérique (II) Yann Vince	16
• Un dépôt de poudre à la Morinière	6	• Moulins et Meuniers Rezéens	19
• Rezé, vu par Julien Gracq Michel Kervarec	7	Yann Vince	
• Un testament contesté - Michel Kervarec	9		

A PROPOS

DE LA VIERGE DES TROIS MOULINS

Dans le précédent bulletin, nous avons évoqué l'histoire de la Vierge des Trois Moulins. On sait que l'oratoire fut édifié en 1864 à la demande du meunier Bonnet et à ses frais, en remerciement, car il pria beaucoup Marie pour avoir la vie sauve. Rappelons que, emporté par une des ailes de son moulin, il fut sérieusement blessé au cou.

En 1954, la famille et les voisins entreprirent la restauration du petit monument. La Vierge était en piteux état. Quelques années plus tard, on trouva gratis une statue nouvelle, ce que nous a raconté un de nos fidèles adhérents, Monsieur Maurice Savariau.

La Vierge actuelle se trouvait autrefois dans une niche au 3 de la rue du Docteur Nogue. Cette maison, construite vers 1885, fut achetée vers 1910 par Monsieur Martin Nogue, père du docteur Nogue et grand-père de Monsieur Savariau. Or, nous dit ce dernier, mon aïeul, instituteur public et pas réceptif du tout aux choses de la religion, voyait d'un œil peu amène cette Vierge qui le bénissait chaque fois qu'il entrait ou sortait de chez lui. Il la fit enlever et mettre au grenier où la laissa son gendre et héritier de Monsieur Savariau père, aussi peu catholique que lui.

Ce dernier avait un voisin et ami, Monsieur Tillé, maraîcher qui, lui, était un fidèle de la paroisse Saint-Paul. Nous l'avons bien connu car il fut parmi les premiers adhérents de notre association. Il est décédé il y a quelques années.

Monsieur Savariau père, souhaitant se débarrasser de la statuette qui encombrait son grenier, en fit don à son ami Tillé et c'est ainsi qu'elle aboutit dans la niche des Trois Moulins. En passant, Monsieur Tillé fit une niche d'une autre sorte à son ami Savariau en plaçant dans le socle de la Vierge « *Don de la famille Savariau* ». Un comble ! nous dit son fils, non sans rire.

Ainsi est la petite histoire, mais avouez qu'elle méritait d'être narrée.

Michel KERVAREC.

LETTRE

ADRESSEE A MONSIEUR LE MAIRE

LE 19 JUIN 2000

Société des Amis de Rezé

*Objet :
Sauvegarde
du patrimoine
urbain
de la ville*

Monsieur le Maire,

A plusieurs occasions, il nous a été donné de constater des différences d'appréciation entre la Ville et notre association sur le patrimoine rezéen. L'exemple le plus récent en est la chapelle de la clinique Saint Paul.

Rezé est une ville qui a la chance de réunir des éléments du patrimoine très divers, notamment au plan architectural. Nous y voyons là une richesse et nous pensons, contrairement à ce qui peut être dit ici ou là, que les municipalités successives ont su en préserver les témoignages essentiels même si certaines erreurs ont pu être commises.

C'est précisément pour éviter les erreurs, toujours irréparables, que notre association lors de sa constitution il y a dix-huit ans, a défini comme l'un de ses buts, la sauvegarde du patrimoine rezéen.

Cette notion de sauvegarde peut elle même faire débat. Ainsi d'aucuns considéreront qu'en son nom, il ne faut en rien toucher au Rezé qu'ils ont connu, celui d'hier ! Ce n'est pas, vous le savez bien, l'approche que nous avons. Plus de dégâts ont d'ailleurs été commis proportionnellement au 19^{ème} siècle que dans la période contemporaine : disparition sans qu'il n'en subsiste aucune trace, fut-ce un dessin, de l'église du XV^{ème} siècle ou encore des halles, démolition de la plupart des moulins des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, transformation des bourgs de Rezé et de Pont Rousseau par des modifications importantes de voirie, etc. Seul le village de Trentemoult a échappé à un plan d'alignement sous le Second Empire !

Nous pensons comme vous, que la modernisation d'une ville permettant d'offrir à ses habitants une meilleure qualité de vie, implique de faire des choix en matière de sauvegarde du patrimoine bâti. Nous le concevons d'autant plus que nous contribuons aujourd'hui à la construction d'édifices architecturaux (l'hôtel de ville, la médiathèque, etc.) qui témoigneront de notre époque dans les siècles futurs.

Et c'est précisément le souci qui nous anime : permettre que soient préservés dans notre environnement urbain des témoignages des époques passées.

Or et c'est sans doute là que nous divergeons, il n'y a pas à notre sens un patrimoine noble et un autre moins. Ce n'est pas seulement le fait d'appartenir au XVI^{ème}, au XVII^{ème} ou au XVIII^{ème} siècle qui donne à un élément du patrimoine sa valeur (par exemple : la « Folie » de la Balinière dont nous nous félicitons encore une fois de la sauvegarde par la réalisation municipale que nous saluons). Ce sont aussi ses caractéristiques. Certes, le XIX^{ème} siècle a souvent défiguré l'œuvre des siècles précédents. Le style des constructions de cette période en est encore aujourd'hui très répandu. Ainsi, le néogothique fleurit beaucoup dans notre région. Pour autant, il est un témoignage d'une époque. En a-t-on tant que cela à Rezé ?

C'est pour cette raison que nous défendons la chapelle de la Clinique Saint Paul. C'est aussi parce que le XIX^e siècle fut très producteur d'architectures industrielles très caractéristiques que nous tenons à la sauvegarde du site des anciennes filatures du Chêne Gala plus connues par l'utilisation ultérieure qu'en firent les Charcuteries de Bretagne.

Certes des témoignages du même type (tant pour le néogothique que pour l'architecture industrielle) il en existe ailleurs, dans d'autres villes. Mais qu'est-ce qui nous garantit qu'au nom des mêmes principes les collectivités concernées (communes, départements, régions, Etat) ne procèdent aux mêmes choix destructeurs.

A Rezé, nous avons pu et nous avons su initier une politique courageuse en permettant aux archéologues d'intervenir en amont dans les projets d'urbanisme concernant le site gallo-romain.

Nous aimerions que la municipalité fasse preuve du même courage en ne brandissant pas toujours, voire systématiquement, l'arme des finances communales et de l'utilisation rationnelle de l'immeuble menacé. La chapelle et le prieuré Saint Lupien (eux-mêmes quelque peu malmenés par le XIX^e siècle) ont bien été sauvés sans que leur destination exacte ne soit encore aujourd'hui clairement définie.

Au nom de leur qualité de vie, les habitants aspirent également à vivre dans un environnement respectueux des témoignages des époques successives qui fondent l'identité d'une ville.

Aussi nous contestons le fait que la municipalité s'appuie sur un hypothétique inventaire du patrimoine de la Ville pour justifier certains choix. De quel inventaire parlons-nous ? Du diagnostic urbanistique et culturel réalisé par le Cabinet « Prospective et Patrimoine » pour le compte de la Ville ? Mais celui-ci incluait la Bauche Thibaud (pas que l'Orangerie), le cinéma de Pont-Rousseau, pourtant démolis depuis ; et il inclut également l'ancienne filature du Chêne Gala que certains craignent aujourd'hui de voir disparaître.

Où alors parlons-nous du gros ouvrage des Editions Flohic « Le Patrimoine des Communes de la Loire Atlantique » qui ne prétend d'ailleurs pas être un inventaire ? Mais celui-ci présente également le cinéma de Pont-Rousseau, la Bauche Thiraud et l'ancienne filature du Chêne Gala ajoutant la maison de Praud et la clinique Saint Paul (eh oui !).

Vous le voyez la perception que les uns et les autres pouvons avoir du patrimoine peut varier selon l'angle de vue de chacun.

Nous connaissons votre attachement à l'histoire rezéenne et à la fonction de notre association. Aussi aimerions-nous que nous puissions nous rencontrer avec les élus municipaux concernés et éventuellement les fonctionnaires de la Ville ayant à connaître ces dossiers du patrimoine urbain.

Nous pourrions à cette occasion convenir d'un mode de fonctionnement permettant à chacun de pouvoir jouer son rôle, voire d'une charte dressant les contours d'une démarche visant à protéger certains éléments du patrimoine de la Ville.

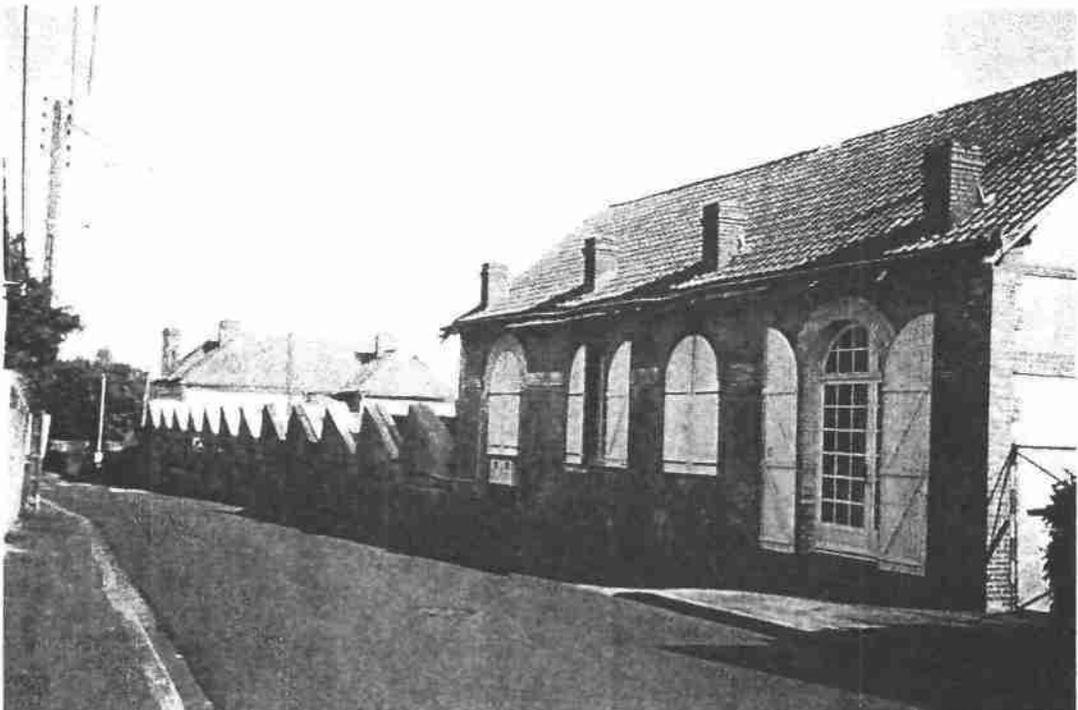
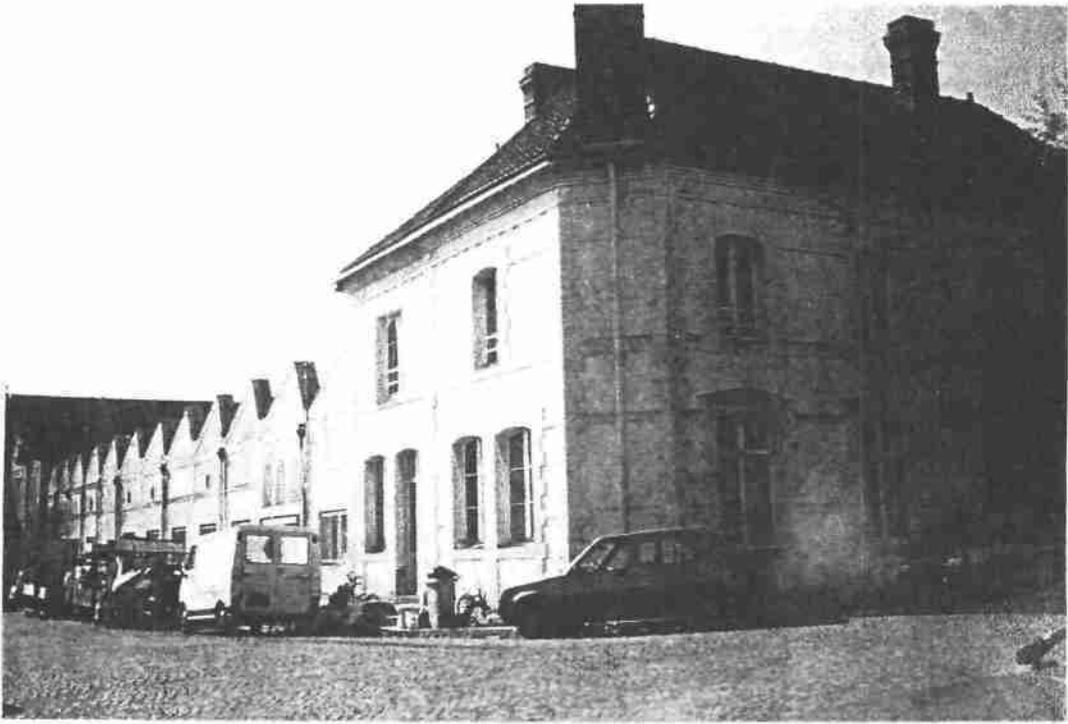
Restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre profonde considération.

Pour l'association,

Le Président,

Michel KERVAREC.



La filature Bariller devenue la Charcuterie de Bretagne, rue Jean Baptiste Vigier - Rezé

SURNOMS TRENTEMOUTINS

Il y a une dizaine d'années, le Commandant Codet, de Trememoult, aujourd'hui décédé, nous avait ouvert ses archives. Un acte concernait le partage des communs en 1842. Tous les nouveaux propriétaires avaient un surnom.

Nous notons :

François Labbé	dit Cognac	P. Chauvelon	dit Quenette
Moreau	dit La Belette	Louis Boju	dit Martingault
Grégoire Dejoie	dit Jaguère	Joseph Ertaud	dit Vezou
Noël Lancelot	dit Goëlette	Julien Lemerle	dit Frisecourt
Toussaint Lemerle	dit La Grenade	Pierre Laurent	dit Chery
Pierre Ordroneau	dit Gabarrier	François Ollive	dit l'Arbalète
Ambroise Bertrand	dit Belette	André Bruneau	dit Caillebotis
Jean-Marie Conard	dit Le Raide	Joseph Chauvelon	dit Courtinier
Julien Chauvelon	dit Godereau	Jean Chauvelon	dit Jambe de bois
Bénoni Dejoie	dit Grelot	L. Dejoie	dit La Prance
Jean Ambroise Ertaud	dit Gonnat	André Ollive	dit la G. Zallée
Louis Ollive	dit Petit-Prêtre	Fernand Ollive	dit la Belette
Julien Ordroneau	dit Grand-Jardin	Pierre Alain	dit Royan
Marguerite Ordroneau	dit Manette	Aubin	dit Capitaine
François Barban	dit Emile		

Certains de ces surnoms sont aisés à comprendre, d'autres sont énigmatiques mais sur 29 noms il y a trois «Belette». Il est à supposer que l'on devait dire Moreau la Belette, Ollive la Belette ou Bertrand la Belette.

UN DEPOT DE POUDRE A LA MORINIERE

Non, que les habitants se rassurent, il n'y a rien de prévu pour installer un dépôt de poudre, mais il a existé, ce que nous révèle Camille Mellinet dans son ouvrage « La Commune et la Millice de Nantes » publié en 1843.

Mellinet nous apprend que le dépôt des poudres a existé à la Morinière de 1711 à 1775. Il fut transféré dans la prairie d'Amont, en 1775 (Ile Beaulieu, à l'est de la place Mangin), il y resta neuf ans puis fut transféré rue de Gigant en 1784 et, en 1786, dans la tenue des Godivelles à Barbin.

Ceci nous intéresse car nous ignorions ce qu'il y avait à la Morinière avant la Manufacture Royale d'Engrais. Voilà qui est éclairci. Voilà aussi qui nous montre l'intérêt du site dû à son accès aisé par voie d'eau.

REZE, VU PAR JULIEN GRACQ

Louis Poirier, dit Julien Gracq, né en 1910 à Saint Florent-Le-Vieil, entre comme pensionnaire au Lycée Clémenceau de Nantes en octobre 1921, en classe de sixième ; il va y rester jusqu'en 1928. Par la suite, il va effectuer son service militaire à la caserne Cambronne, dans la même ville.

De ce long séjour nantais, il va tirer de très fortes impressions. Ecrivain de talent, il va nous les transmettre dans son ouvrage « la forme d'une ville ». Son discours a d'autant plus d'intérêt qu'avant d'écrire, il a refait vers 1967, les chemins de l'adolescence, lorsqu'en rang avec ses camarades pensionnaires, il allait, les jours de congé, vers les différentes sorties de la ville prendre l'air de la campagne avant de regagner le « bahut ».

Nantes, écrit-il « semble regarder les rivages de Saint Sébastien et de Trentemoult comme des lisières d'un pays de Cocagne, pays où elle puise sa sève populaire, pays qui la séduit et qui l'attire, mais dont un fleuve difficile lui a mesuré chichement les accès. Un seul pont, Pirmil, reliait dans les années vingt l'agglomération nantaise aux campagnes du sud : Lieu DEMONSTRATIVEMENT précaire car, un beau matin, il s'écroula.

... A Pont-Rousseau, nous faisons halte le long de la Sèvre, dans des prairies bordées de frênes têtards : la petite rivière, vierge de constructions, coulait encore jusqu'à la Loire entre les haies vives.

Mais le charme de la rive sud, c'était Saint Sébastien, village solaire dont les ruelles lézardaient à la méridienne sous les treilles et les glycines.

La même frontière (la Loire) sépare, plus à l'Ouest, le minuscule bourg de Trentemoult – ses bourrines coiffées de tuiles, ses ruelles de pêcheurs chaulées à cru, qui accrochent à sécher leurs filets dans les treilles, si pareilles à celles de l'Epoids, des Sables ou de Croix-de-Vie – des coteaux sombres de St Anne, devant lequel défilent et s'embossent porte-containers et navires bananiers. »

Plus loin, il évoque les mutations intervenues, pas très flatteuses – c'est le moins qu'on puisse dire – pour la politique urbanistique rezéenne de l'après guerre.

« Le long du bras de Pirmil, où des hauts fonds de vase se découvrent à marée basse au ras des berges, l'affouillement des eaux rendues violentes par l'excès des dragages met partout à nu assez laidement des racines et des chicots de saules et de vergnes, et tient à distance l'avance des franges de Rezé, qui ne s'approchent nulle part de la rive sud.

Un fleuve gris et sauvage, dès que la marée baisse, se bouscule dans les chenaux abandonnés à eux-mêmes : deux cents mètres avant l'entrée du port, rien ne laisse imaginer qu'il va soudainement porter des navires.

L'aspect des rives garde ici la marque d'un aménagement sommaire ; qui va au plus pressé et remet à plus tard les finitions ; la Loire n'a pas été seulement chassée du centre ville : elle semble avoir été traitée comme une servitude gênante et polluante comme une de ses déviations routières, soigneusement tenues à distance, isolées de la ville qu'elles contournent, qui coupent droit leur chemin à travers des friches banlieusardes, et dont la végétation n'a pas encore eu le temps de cicatrifier les écorchures et les éboulis. »

« Deux ponts presque continuellement embouteillés par le trafic reliant aujourd'hui Nantes, par dessus son fleuve, à une rive sud qu'à l'Ouest de Saint-Sébastien je ne reconnais plus : les prairies de la Sèvre et leurs saules têtards ont laissé la place à un paysage qui n'est ni la ville, vraiment la banlieue, mais plutôt, si on le regarde du haut d'un belvédère comme celui de St Anne, une ébauche de cité-jardin laissé à l'abandon, reconquise par les espèces sauvages et par une végétation hirsute de plantes rudérales. Au milieu de cette plantation pavillonnaire assez diluée, la cité radieuse de Le Corbusier à Rezé dresse son bloc enfumé, qui semble moins une « résidence », que plutôt une réplique, égarée en zone résidentielle, de la centrale électrique toute proche de Cheviré. Ici se fait jour la laideur particulière aux zones d'urbanisation récente qui commencent à ceinturer un peu partout les villes : le cœur gris et bleu (ou gris et rose) des anciennes cités, serrées comme un poing autour de leurs ruelles, est noyé progressivement, ainsi que le cœur d'un astre éclaté, dans une poussière grise de bicoques neuves, qui vont crever jusque loin aux alentours la verdure, dans le semis anarchique et hasardeux qui est celui des trous d'obus. De plus en plus nettement, avec la prolifération des résidences isolées périphériques, la notion de cité s'efface au profit de l'image d'une vague densification humaine cancéreuse, qui ensemine loin autour d'elle le tissu naturel de ses métastases et de ses ganglions. Des zones entières maintenant de l'ancienne campagne – et étendues – font songer à un chaos où le tout serait resté à l'état d'émulsion mal liée, sans qu'aucune décantation, aucune stratification nette paraisse se faire.

Plus loin encore, Julien Gracq, comme pour un adieu, revient sur « l'attrition (des) berges galeuses » du bras de « Pirmil » et sur le panorama découvert de la Butte Saint-Anne : « toute plate sur l'horizon, la rive de Rezé ferme le regard, bousculade inextricable de pavillons de banlieue, de « blocs », de bouquets d'arbres, de saulaies étiques, étalée à perte de vue autour du donjon central de la cité radieuse. Vers la droite, là où la vue de la rive sud commence à être interceptée vers l'aval par les maisons de St Anne, on devine le village de Trentemoult, pelotonné sur ses ruelles auprès de sa place des filets et de son

clocher planté droit sur la rive même où le village vient boire. Relique naïve du passé folklorique et artisanal d'un fleuve naguère nourricier, ses bourrines, autrefois largement isolées de l'arrière-pays par des étendues de prairies mouillées et par la boire du Seil de Rezé, regardent mélancoliquement monter vers elles, et border peu à peu les lisières du village, les lotissements banlieusards.

« Paysage ample, mais sans beauté, qui porte partout la livrée grise du travail industriel, et la trace des mutations contemporaines brutales de son habitat, plutôt qu'il n'évoque le mouvement incessant à ciel ouvert, débordant de bruits, de couleurs et d'odeurs, des ports méditerranéens chers à Valéry.

Julien Gracq chemine ainsi à travers la ville et sa proche banlieue, les rues de sa jeunesse, sans complaisance, comme on le voit, mais avec sensibilité et intérêt. En conclusion, il évoque la ville toute entière « qu'à travers ces images emblématiques aucun repère n'ancre en moi dans le passé à une date fixe, parce qu'elle n'a donné lieu à aucun lien, à aucun attachement privé, à rien d'autre qu'à une poussée annexionniste du moi presque abstraite, à l'énorme boulimie acquisitive et prospective qui règne sur une vie de onze et dix-huit ans. Je croissais, et la ville avec moi changeait et se remodelait, creusait ses limites, approfondissait ses perspectives, et sur cette lancée – forme complaisante à toutes les poussées de l'avenir, seule façon qu'elle ait d'être en moi et d'être vraiment elle-même – elle n'en finit pas de changer. »

Vu l'importance des citations de Julien Gracq, je ne sais pas trop si je dois signer.

Michel KERVAREC.

UN TESTAMENT CONTESTE

Dans les délibérations du Conseil de fabrique de Rezé, telles qu'elles apparaissent dans les registres, les problèmes de pouvoir viennent continuellement interférer avec les problèmes financiers. Nous avons vu, dans l'article « Rezé à la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence (bulletin n° 32) », combien les contradictions entre le Recteur et les fabriciens étaient aiguës. On les retrouve continuellement par la suite, même si les hommes changent. Ces contradictions surviennent aussi avec les seigneurs toujours jaloux de leurs droits.

En 1739, le clocher de l'église menace ruine et l'on a peur que les cloches, en battant, n'entraînent sa chute. Pour les réparations, le receveur Plissonneau se voit obligé d'avancer 400 livres, les fabriciens prêtant 500 livres, et la dette de la paroisse, déjà considérable, s'accroît d'autant.

Fin novembre 1739 survient un legs ou plutôt une fondation en exécution du testament de Maître Jean Frusneau, sieur de la Martelière, avocat à la Cour. La Martelière était une maison de Pont-Rousseau où ce dernier avait son étude.

Ce testament est intéressant à plus d'un titre. D'abord, il nous montre les préoccupations d'un bourgeois mourant pour sauver son âme. Ceci le souciant tellement qu'il en oublia de tenir compte des droits seigneuriaux, d'où une opposition du comte de Rezé et du seigneur des Pelouailles.

Me Frusneau était un bourgeois assez riche propriétaire de beaucoup de terres ainsi que de maisons, surtout autour de Pont-Rousseau et de la Blordière.

La fondation Frusneau stipule qu'une partie de ses biens reviendra à la paroisse (et vendus ou loués) « afin qu'il soit dit par les sieurs Recteur et Prêtres de cette paroisse de Rezé, tous les dimanches de chaque semaine de l'année et toutes les fêtes de l'année, et toutes les fêtes de Sainte Vierge Marie, mère de Jésus Christ, et

le jour de Saint Jean Baptiste, par chacun an, un Salut qui s'entend le paige lingua, le Sacris et le Verbum, qui sont les trois hymnes qui se disent ordinairement après l'exposition du Très Saint Sacrement de l'Autel, et ensuite dire un De Profundis et les litanies de la Sainte Vierge Marie et, immédiatement après les Vespres, les dits sieurs Recteur ou Prêtres avertir les auditeurs de dire chacun deux Pater et Ave Maria à l'intention de celui qui a fondé les dits Saluts et de ses bienfaiteurs, de dire aussi, le jour des Morts, à huit heures du matin ou environ, une messe chantée et trois messes à basse voix, aussi pour le repos de l'âme du fondateur et de ses bienfaiteurs ».

Les exécuteurs testamentaires étaient Ecuyer Joseph Charette, seigneur de Kerlan, et son épouse Dame Françoise Frusneau. On voit là une alliance caractéristique entre la noblesse et la bourgeoisie fortunée. Le général (conseil de paroisse) était tenu de verser 80 livres par an au recteur pour la fondation.

Yves de Monti, comte de Rezé, fit opposition « n'entendant pas, le dit seigneur comte de Rezé, que les héritages situés sous ses fiefs tombent en main morte, fit signifier, par Rodrigue, huissier, le cinq Mars dernier (1740) tant au général que Mr le Recteur et Prêtres de chœur qu'ils eussent à vider leurs mains et faire vendre les dits héritages et ainsi qu'il est dit aux exploits du cinq Mars dernier. »

Le clergé et le général de paroisse proposèrent alors d'indemniser le comte pour ce « qu'il jugerait à propos ».

Pour accorder la « main levée », celui-ci « après s'être fait instruire de la valeur, quantité et qualité des héritages situés sous ses fiefs, non compris les autres » présenta ses exigences :

« ... Premièrement que lui sera payé, dans quinzaine, la somme de sept cents livres pour droit d'indemnité des héritages qui relèvent de ses fiefs, les autres non compris.

Secondairement, de payer et servir, comme par le passé, rentes tant foncières que féodales auxquels ils sont sujets, conformément au rôle de la seigneurie où ils sont employés et toutes autres rentes, devoirs ou charges non exprimés au dit rôle, au cas qu'il y en ait, et dont il sera vendu ... au nom du général dans le cours de la présente année ... »

Dans le troisième point, il est dit que, de trente ans en trente ans, « il sera délivré, au dit seigneur comte de Rezé, copie en forme et garantie par notaire de la troisième lottie qui est celle abandonnée par les héritiers Frusneau ... » c'est-à-dire de faire aveu.

Dans le quatrième point, il eut dit que les frais d'opposition, y compris ceux qui peuvent venir, sont à la charge du général de paroisse.

« ... Cinquièmement, le dit seigneur comte de Rezé ne consentira lever ses oppositions que parce que Mr le Recteur fait tant pour lui que pour les autres prêtres de la paroisse absents » et à venir, honneur aux obligations du testament, le surplus de revenu servira, en priorité, « à entretenir la couverture tant du chœur que de la nef et clocher de l'église dont les réparations seront faites dans le mois après le changement de fabriciens ». Ceux-ci ne pourront disposer de l'argent qu'à cette urgence.

« Si toutefois, il arrive que les fabriciens eussent assez peu de piété et de religion, de cœur et d'honneur pour ne pas entretenir les couvertures selon l'usage immémorial et la coutume ancienne de la paroisse, et que les gros décimateurs ne fissent pas les réparations de la couverture du chœur, ainsi qu'ils y ont sujets par les arrêts et règlements », ils ne pourront disposer d'aucun droit sur l'héritage.

Le sixième point stipule qu'il y aura un coffre pour mettre l'argent des revenus, une clef au sénéchal ou s'il refuse, au procureur fiscal sinon « aux mains de tel autre qu'il plaira au seigneur Comte de Rezé de nommer pour cet effet ».

Tout ceci est intéressant car il nous montre le pouvoir réel du seigneur cinquante ans avant la Révolution. Dans une telle affaire, c'est en fait lui qui dispose.

Peu après, un autre seigneur se manifesta, de Guihénéuc, seigneur de Saint Julien de Vouvantes, mais résidant le plus souvent à son manoir de l'Esnaudière (les Naudières) à Rezé, siège de la Seigneurie des Pelouailles.

Les registres indiquent que le général dit ne pas connaître, dans la succession Frusneau, de terres relevant de la juridiction des Pelouailles « à moins que ce ne soit celles qui sont situées dans un clos de Goullerun (au dessus de l'actuelle promenade de Saint Wendel) qui sont en trois endroits (dont) deux sont en halliers » ... « Comme le général n'a pas besoin d'avoir affaire à deux seigneurs et que la chose est de si peu de conséquence, encore bien qu'il soit incertain que ces parcelles de terre relèvent de lui, le général en veut bien en vider ses mains ».

Le Sénéchal Mesnard les avait estimés à trente livres, ce qui ne valait sans doute pas la peine de se battre avec un second seigneur.

Par la suite, nous voyons les fabriciens parcourir les nouvelles terres de la paroisse dont une borderie louée par Jean Ollive et qui est en mauvais état, le locataire étant contraint de faire des réparations. Parmi les biens provenant de l'héritage se trouve la maison du Cheval Blanc à Pont-Rousseau. Ils se trouvent en conflit sur la succession avec une dame Dorien, veuve de Charrette du Thiersant, et nièce de Frusneau. L'affaire, semble-t-il se termina à l'amiable.

En tout cas, quelles que fussent les difficultés, la fondation survenait à point et permit au général de faire les réparations à l'église. Hélas, en 1747, on lit, fin Décembre, que « Les ouragans et grands vents extraordinaires arrivés depuis les quinze jours ont emporté partie de la couverture d'ardoise de la dite église ».

Deux ans plus tard, c'est la voûte qui menaçait ruine. On fit faire des réparations mais l'entrepreneur Rortais dut attendre d'être payé car « le général n'a aucun argent pour lui avoir été volé, même les ornements d'argenterie ».

Michel KERVAREC

ARRIVEE (EN 1940) ET DEPART (EN 1944) DE L'ARMEE ALLEMANDE A REZE

SOUVENIRS PERSONNELS

Parmi tous les souvenirs qui me viennent à l'esprit, ainsi qu'à tous ceux qui ont connu la guerre 1939-1945, deux me semblent devoir être contés, car ils résument, en un parallèle surprenant, la vision que j'ai pu avoir à l'époque de l'arrivée triomphale de l'armée allemande dans notre faubourg sud de Nantes, Rezé, et de son départ peu glorieux quatre ans plus tard. Il n'y a aucune conclusion historique à en tirer, aucune généralisation à en faire : il ne s'agit que du témoignage du jeune homme que j'étais. Tel quel, il me paraît assez étonnant pour que je crois intéressant de l'évoquer, en insistant sur son authenticité, parfois difficile à croire, loin des récits officiels dont on abreuve les jeunes générations.

● **17 JUIN 1940.** On le sent bien, c'est la débâcle, et les communiqués officiels sur la résistance héroïque de nos troupes – même s'ils correspondent à la réalité en certains endroits – ne trompent plus personne quant à l'issue du conflit. Mais on croit les allemands encore loin de Nantes. Le flot ininterrompu des réfugiés a dissuadé les habitants de Rezé de se joindre à eux : pour aller où ? Il ne semble pas pour autant qu'il y ait danger immédiat, aussi mes parents m'envoient-ils de bon matin cueillir des cerises dans une maison amie à 20 km au sud de Nantes. Au retour, avant les Sorinières, je dois, avec mon vélo, me jeter au fossé : tant pis pour le panier de cerises ! Devant moi, de front, sur la route étroite de l'époque, deux colonnes roulent dans ma direction à toute allure. S'y mêlent étroitement camions militaires Renault bondés de soldats et véhicules de réfugiés. Cinquante ans plus tard, je ne puis m'empêcher de penser à ce qui se serait passé si un avion ennemi avait cherché à faire des cartons sur les objectifs militaires qu'offrait alors sur cette route l'armée française.

Une accalmie me permet de rentrer à la maison. C'est pour entendre à la radio (l'électricité n'est pas coupée et ne le sera pas, me semble-t-il, les jours suivants) à 12 h 30 la voix chevrotante du Maréchal annonçant la demande d'armistice. Mon père, qui a fait toute la guerre 14-18 pleure ... Malgré tout, on espère, à travers cette nouvelle inattendue, que le cauchemar va bientôt prendre fin, d'autant plus que les villes de plus de 20.000 habitants

sont le jour même déclarées villes ouvertes, ce qui signifie qu'elles ne seront plus défendues, face à l'envahisseur.

● Rien de particulier le **18 JUIN**. On attend la réponse à la demande d'armistice (il sera signé le 22). Nul autour de nous n'a entendu l'appel du général de Gaulle que l'on ne connaîtra que plusieurs mois plus tard, lorsque certains commenceront à écouter timidement radio Londres. Aurait-il été capté, la plupart des habitants de mon quartier auraient réagi violemment, à ce moment précis en pensant ouvertement que « s'il voulait absolument continuer la guerre, il n'avait qu'à la continuer tout seul ! ».

● **Le 19 JUIN** au matin, c'est toujours le même défilé de réfugiés et de militaires, prenant la direction du sud. A l'heure du déjeuner, le bruit court dans les commerces que les « boches » seraient à Châteaubriant.

A 13 h 15, après le bulletin d'informations, je monte au grenier, pour voir si les réfugiés et les militaires occupent toujours la route. Et, abasourdi, alors que nous n'avons entendu aucun coup de feu, je vois des camions non bâchés, équipés de chenilles (rappelant, mais en beaucoup plus gros, ceux que nous avons vu sur les photos de la fameuse croisière jaune) qui montent en file serrée la côte des Trois Moulins les menant vers la sortie de la ville. Comme des soldats de plomb, leurs occupants sont sagement assis sur les banquettes, le fusil entre les genoux. Et puis des chars, des motos,

des side-cars et à nouveau ces étranges véhicules chenillés tractant parfois des canons, équipages dont notre armée ne nous avait montré aucun échantillon. Spectacle hallucinant que ce délire mécanique devant lequel je restais fasciné, s'offrant à mes yeux incrédules en une impeccable parade.

Je redescends autour de la table familiale. Stupeur, mais aussi peut-être le lâche soulagement que cette arrivée fracassante se soit passée jusque-là sans trop de mal.

Vers 15 heures, malgré l'interdiction de ma mère (le bruit n'avait-il pas couru que les « boches » - on ne disait pas encore les « schleuhs » - châtraient les jeunes gens ?), je sors dans la rue principale pour voir ce qui s'y passe. Le défilé des blindés a cessé. On regarde avec curiosité quelques soldats allemands qui stationnent sur le trottoir.

Dans les cafés, sans doute surpris par la rapidité de l'avancée ennemie, il y a de nombreux soldats français en uniforme qui boivent verre sur verre, profitant à la fois de leurs derniers moments de liberté et de leurs dernières chopines.

« C'est toujours ça que les « boches » n'auront pas ! » ai-je entendu. Des ménagères écoeurées tentent de les appeler à un peu de dignité. Peine perdue.

Sur l'ordre de son sous-officier, un jeune soldat allemand se détache, dégaine son revolver et entre seul, à quelques pas de moi, dans le café dont il fait sortir les soldats titubants. Rien ne pourra effacer de ma mémoire ce spectacle lamentable de soldats ivres et débraillés partant pour la captivité sous la conduite d'un seul trouffion allemand, qui les pousse devant lui en troupeau hésitant. Ce n'était pas pour autant une plaisanterie, puisque l'on apprendra plus tard qu'à quelques centaines de mètres de là, un soldat qui voulait s'échapper - bien tardivement - a été abattu ...

Heureusement, pour l'honneur de l'armée française, d'autres soldats, dans le quartier, aussi nombreux que les premiers, n'avaient pas attendu dans les bistrotts le moment fatidique de leur ramassage. Passant dans les rues latérales ils sonnaient furtivement aux portes et demandaient des effets civils aux familles -

qui les leur donnaient sans compter - pour pouvoir s'évanouir dans la nature. Ce fût bien sûr également le cas à la maison familiale, où mon père enterra aussitôt profondément dans le jardin fusils et fusils mitrailleurs. Il faut dire qu'à ce moment, bien peu dans le quartier étaient ceux qui songeaient à jouer les francs tireurs.

Et l'occupation commença avec tout son cortège de tragédies.



● Juste retour des choses, quatre ans plus tard, toujours dans ce sud nantais, en AOUT 44, c'est l'armée allemande qui cette fois est en déroute.

Revenu de Rennes courant juillet, j'ai rejoint ma mère, réfugiée dans une petite localité du sud du département, et début août, nous y sommes sans électricité, donc sans nouvelles, mais les fermes assurent un ravitaillement suffisant. Vers le 15 AOUT, mon poste à galène m'a cependant permis d'apprendre au village le débarquement allié en Provence. Plus astucieux, un électricien du village réussit peu après à coupler une dynamo (récupérée d'un séchoir de coiffeuse) sur un vélo, ce qui permet de faire fonctionner une T.S.F. Le soir, tout le village est à l'écoute, mais pour une audition correcte, il faut pédaler comme un dératé : on ne peut tenir plus de trois minutes, et les jeunes, dont je suis, sautent tour à tour en voltige sur le vélo. Ils n'entendent pas la radio, placée dans la pièce à côté, mais les bruyantes protestations des auditeurs lorsqu'un relais mal conduit a coupé le son quelques instants.

On suit un peu mieux les nouvelles d'ordre général. Malheureusement, elles ignorent le secteur nantais.

Quelques jours plus tard apparaît brusquement dans le village une traction avant, drapeau à croix de Lorraine sur le capot et mitraillettes passant les portières dont les vitres sont baissées. Ce sont les F.F.I. (que tout le monde appelle sur le champ les Fifis, dont personne n'avait beaucoup entendu parler dans le coin jusque là). « ça y est, tout le sud du département est libéré - les boches sont partis » (exactement le 29 AOUT). C'est évidemment une immense satisfaction, mais

qui ne tient pas du délire, tant on reste méfiants. Et si ce n'était qu'une feinte ? Et puis cette fin de guerre – du moins le croit-on – sans coups de fusils, sans qu'on ait vu d'allemands les jours précédents, sans voir d'américains non plus, déçoit un peu. A un goût d'inachevé.

Dès le lendemain, je me décide à rentrer à vélo à Rezé, pour voir ce qu'il advient de mon père, qui a voulu rester sur place pour garder la maison familiale. Arrivé à Viais, à peu près là où, quatre ans auparavant, j'avais dû me jeter dans le fossé avec mon panier de cerises, je vois monter vers moi une charrette à bras.

A priori, je n'ai pas lieu de m'en méfier, mais arrivé à sa hauteur, je constate avec stupéfaction qu'elle est tirée et poussée avec peine par trois soldats allemands en uniforme, visiblement harassés. La charrette est chargée, me semble-t-il, de quelques bagages, d'un ou deux vélos et de fusils. Spectacle plus insolite encore et absolument incroyable, sous le plateau est attaché à l'essieu par une ficelle un malheureux lapin, futur repas du trio, qui trotte au rythme de l'attelage. Je suis tellement estomaqué par ce spectacle que je n'ai aucunement peur. Les allemands ne m'accordent pas un regard et poursuivent leur route vers leur destin. Selon toute vraisemblance, il ne dut pas les mener bien loin, peut-être, paradoxe, est-ce eux qui eurent

peur au cours de notre rencontre, sortis depuis peu de l'endroit où ils se cachaient. (1)

Ce fut ma dernière vision de l'orgueilleuse armée allemande en corps constitué. C'était bien une image du commencement de la fin. Mais des millions d'hommes, de femmes et d'enfants allaient encore mourir avant que le monde ne retrouve la paix.

M. SAVARIAU

(1) Depuis la rédaction de ces quelques souvenirs, la lecture du passionnant ouvrage « LA POCHE DE SAINT NAZAIRE AOUT 1944 – MAI 1945 » Tome 1 – le Pays de Retz – de Luc BRAEUER (auteur – éditeur – avril 1999) m'a convaincu qu'il ne s'agissait vraisemblablement pas de soldats allemands – dont ils portaient l'uniforme – mais d'éléments des OSSTRUPPEN (géorgiens, ukrainiens, cosaques) très nombreux au sud Loire, passés dans le camp allemand (armée VLASSOV) pour mieux combattre à la fois le pouvoir russe, Staline et le communisme.

Les soldats allemands du sud Loire, sous le commandement de l'Oberst Siegfried KAEESBERS, après avoir systématiquement fait sauter à Rezé tout ce qui pourrait présenter un intérêt pour leurs vainqueurs, se sont pour la plupart repliés vers Pornic dans la nuit du 28 au 29 août pour tenir le port de Saint Nazaire, élevé au rang de forteresse, comme l'avait décidé Hitler dans une ordonnance du 19 janvier 1944.

La Rue Alsace Lorraine :



QUAND LE GRAND CHEMIN DE LA ROCHELLE ETAIT UNE ROUTE NOUVELLE (I)

Si l'actuel axe constitué par les rues Jean Jaurès et Aristide Briand représente aujourd'hui une voie urbaine presque banale qui longtemps et encore un peu de nos jours a représenté une petite frontière partageant en deux le quartier de Pont-Rousseau, il faut savoir que cette route de la Rochelle que l'on appelle plus guère par ce nom, était toute neuve ... il y a un peu plus de deux siècles !

En effet, c'est dans les années 1770, qu'à l'initiative de la ville de Nantes, le tracé de l'ancien grand chemin du Bas Poitou fut déplacé. Oui déplacé parce que jusqu'alors au débouché de la chaussée de Pont Rousseau en venant du Pont, la route s'insinuait à gauche vers le Puits Baron (par l'actuelle rue Jean Fraix) avant d'obliquer à droite (par la rue Julien Douillard) pour rejoindre la Basse Lande, aujourd'hui les Trois Moulins (par la rue Siméon Foucault). La route de Machecoul quant à elle, au sortir de la même chaussée de Pont-Rousseau s'ouvrait à droite là où se situe aujourd'hui la place Pierre Sénard pour emprunter le tracé de l'actuelle rue de la Commune de 1871. Et tout cela depuis le Moyen Age ! On imagine donc le bouleversement que représenta pour les Rezéens d'alors et pour le premier d'entre eux, le Comte de Monti de Rezé, seigneur et maître des lieux, une telle modification de tracé.

Un document daté du 13 mai 1769, retrouvé dans les archives de la famille de Monti nous révèle les inquiétudes des habitants craignant de voir leur commerce local contrarié et surtout du seigneur comte de Rezé qui pensait y perdre l'avantage de quelques rentes féodales. Il s'adresse donc, en son nom et au nom des habitants de Pont Rousseau à l'Intendant de Bretagne :

TRANSCRIPTION LITTERALE

13 may 1769

A Monseigneur le Cte Dugay intendant de Bretagne supplie humblement messire Joseph Claude de Monti seigneur Cte de Rezé, à luy joints les habitants du bourg de Pont rousseau.

Disant qu'il y a dans sa paroisse de Rezé diocèse de Nantes, un bourg relevant des fiefs de sa comté de Rezé appelle Pont Rousseau au milieu duquel bourg passe la pavé des 2 côtés duquel sont baties les maisons composantes ledit bourg, et vers le milieu d'iceluy le pavé se sépare en 2 routes, le côté de la gauche fait celle de la Rochelle, et celuy de la droite celle de Machecoul.

Les supliants sont instruits que messieurs du bureau de la ville et Communauté de Nantes en vertu d'un précédent arrest du conseil, ont fait tracer pour conduire à la Rochelle et la route, un nouveau chemin derrière les maisons du côté gauche de Pont rousseau lequel chemin sans grande utilité pour le public ruinera entièrement s'il a lieu les propriétaires et habitants de Pont rousseau lesquels se confiant sur la nécessité et utilité de cette route y ont fait depuis les 20 ans derniers construire plusieurs nouvelles maisons et rétablir les anciennes dont les loyers les dédomageroient du coust de la batisse parce que leurs locataires qui sont tous ou marchands boutiquiers, ou gens de différents métiers trouvoient à bien faire leur commerce et à vendre leurs marchandises aux habitants des différents lieux qui sont sur la ditte route de la Rochelle, qui étants nécessité de passer au milieu de Pont rousseau y trouvoient en passant toutes les espèces de

marchandises dont ils avoient besoin et les y prenoient en s'en revenant de la ville de Nantes, au lieu que s'il se fait un nouveau chemin par derrière les dites maisons de Pont rousseau, les marchands ne venant plus par l'ancien pavé, prendront leurs provisions le long des pavés de Pilmi et de Vertais qui resteront sur leur route au dessus de Pont rousseau, et en ce cas là voyla tout le commerce de Pont rousseau détruit et les habitants ruinés.

Ce déffault du commerce ordinaire sur la foy duquel les locataires avoient loué leurs maisons les mettra dans l'impossibilité de les payer aux propriétaires. Pont rousseau va demeurer dépeuplé parce que tous les locataires s'en iront prendre des loyers a pilmi et Vertais où se déportera tout le commerce. Les propriétaires ne trouveront plus à affermer leurs maisons ou se sera à si vil prix qu'ils perdront les biens de leur revenu. Mr le Cte de Rezé comme seigneur de fief y perd considérablement, les maisons diminuant de loyer seront vendues bien moins cher et bien plus rarement, et par conséquent ses droits de lods et ventes seront bien diminués.

Les supliants observeront encore icy que ce nouveau chemin sans grande utilité coutera beaucoup a la ville, dans un temps ou elle a tant de charges et ou l'argent est si rare, parce qu'il est tracé au travers de plusieurs maisons, enclos murés qu'on jette à bas, et au travers des meilleures terres labourables de la paroisse parce qu'il est dît par l'arrêt du conseil que les particuliers à qui le chemin fera tort seront préalablement dédomagés par la Ville. Outre le domage que souffre voir Mr le Cte de Rezé, par raport à la diminution du prix des maisons et de leurs loyers qu'il a exposé cy dessus, il en souffrirait encore 2 autres. Le 1^{er} est que les terres destinées pour faire ce chemin doivent des rentes perpétuelles foncières et féodales à ses rôles de seigneuries dont le montant seroit très diminué par la perte des terres qui sont sujettes les quelles rentes étant féodales en un fief de haute justice se prennent en partage au denier 230.

Le 2^e que ces terrains là devenant un grand chemin, tombent en main morte, et prive par la pour tousjours le sgr du fief non seulement de ses rentes féodales mais encore de tout autre usuel de fief tels que sont les lods et ventes, désérance, rachapt, etc. Toutes ces raisons ont engagé les supliants à mettre la présente requeste devant vous et à recourir à votre justice. Pour qu'il vous plaise monseigneur ordonner :

1^o Que le nouveau grand chemin de la Rochelle tracé derrière les maisons du côté gauche de Pont rousseau n'aura pas lieu.

2^o Que la route de la Rochelle passera à l'ordinaire et milieu du bourg de Pont rousseau et que l'ancien pavé aboutant d'un bout au bas dudit bourg de Pont rousseau et de l'autre aux landes de Belleville continuera d'être la route de la Rochelle en la réparant et l'élargissant aux endroits où il en peut être besoin ou que tout événement s'il vous plaisait qu'il fut redressé, ordonner en même temps 1^{er} que messieurs du bureau de la ville de Nantes avant de commencer l'ouvrage dédomageront comptant à dire dépens à leur frais tous les particuliers dont on prendra les terrains à cet effet 2^e qu'ils payeront à Mr le Cte de Rezé les lods et vents au denier six des terrains qu'ils prendront sur le pied des estimations qui auront été faites par les experts pour les dédomagements des particuliers 3^e qu'ils dédomageront Mr le Cte de Rezé de la perte qu'il fait actuellement de ses rentes féodales sur le pied du denier 120 et en outre de la perte qu'il fait à perpétuité de ses autres usuels de fief tels que sont les lods et ventes, rachapt, désérances, etc. en luy payant une indemnité proportionnée à ses pertes et frais de justice. (A suivre)

Yann VINCE



Pl. II. - Faubourg du Pont-Rousseau, 1711
(CC 36 n° 9)

Car la marine britannique n'était pas en reste s'agissant des « prises ». Le sort des prisonniers faits par les anglais est souvent précaire. Un épicier nantais, Jacques Rougier, reçoit la lettre suivante de son fils (4) : « le navire a été pris par un corsaire anglais le lendemain de la Fête Dieu. Il nous a tous pillés, nous a laissé simplement un habit, une chemise, une culotte ... Nous avons été un jour et demi au fond de cale, amarrés aux mains et aux pieds. Après ils nous ont mis à terre en Espagne. Nous avons été deux jours et une nuit sans boire ni manger. »

Beaucoup d'officiers et de matelots sont transportés en Angleterre où ils vivent dans le dénuement. Certains d'entre eux meurent. C'est le cas du Rezéen Pierre Lemerle « décédé en Engleterre (sic) où il étoit prisonnier au rapport ». Un service religieux lui est rendu en l'église St Pierre de Rezé le 11 mars 1780. Ces prises de navires marchands par les anglais sont systématiques après le début des hostilités. Elles causent des pertes considérables aux armateurs nantais. Les années 1778 et 1779 sont les plus dures : les corsaires de Guernesey sont particulièrement acharnés et redoutés. Certains navires sont arrêtés dès leur sortie de Paimboeuf, au large de Penmarch, d'autres à la hauteur de Antilles : les corsaires britanniques sont partout.

● La « descente » en Angleterre

La marine royale passe de nouveaux traités d'affrètement pour le Roi avec les armateurs de Nantes, Bordeaux et Lorient, voire achète à ceux-ci ou aux constructeurs eux-mêmes des bâtiments de plus en plus nombreux. Cela s'avère indispensable pour la grande affaire de l'été 1779 : cela fait des mois que des stratèges arpentent les côtes de la Manche préparant la « Descente » en Angleterre. Il s'agit de jeter sur l'ennemi une formidable armada franco espagnole de plus de cent bâtiments !

De Brest, l'escadre française s'élance pour aller au devant des lourds bâtiments espagnols. La jonction est faite le 10 juin près des îles Sisargas, au large de la Galice, près du port de la Corogne. Une longue procession de vaisseaux va alors entreprendre la remontée. Un périple digne de tortues des mers : les bâtiments trop lourds progressent lentement avec un vent défavorable. De plus la maladie s'en mêle : « on avait embarqué des matelots chétifs (avant l'appareillage une épidémie de dysenterie avait considérablement affaibli voire décimé les équipages) des convalescents en grand nombre et des malades ; on avait puisé de l'eau à des sources malsaines. On est parti sans oseille et sans citron. Une catastrophe est inévitable » (5). Deux amiraux aussi nuls l'un que l'autre (le français d'Orvilliers et l'espagnol don Luis de Cordoba y Cordoba, un vieillard) emmenèrent cette armada. L'été durant ils vont la faire attendre dans la Manche, discourant sur l'opportunité de se lancer sur tel ou tel point de la côte anglaise (l'île de Wight ou la Cornouaille). La maladie gagne : vingt trois mille sept cent cinquante hommes, au total, sur les seuls bâtiments français ; douze mille sont en train de mourir, les déportés de la mer (6). Moins de 10 % d'entre eux ont été volontaires et encore, à douze ans, les orphelins étaient changés en mousses. La Marine a en effet provoqué des mobilisations abusives. Sur les quais du port de Nantes, dans les cabarets on a emmené de force pour le service. Parfois on a été chercher des marins jusque chez eux dans les paroisses voisines de Nantes (7). Pour les marins « classés » on s'apprête à en découdre avec l'Anglais, l'ennemi héréditaire. Las ! le scorbut est une maladie terrible lorsqu'elle est confirmée et de surcroît contagieuse. C'était une maladie de carence alimentaire en vitamine C. Elle entraînait une décalcification diffuse accompagnée d'hémorragies d'importance croissante, notamment gingivo-dentaires.

A la fin août, la flotte chargée de mourants rentre à Brest. Du 10 au 14 septembre on débarqua « autant de malades que la population d'une ville » (mémoires du chevalier de Mautort). Hospitalisés, transportés parfois jusqu'à Landerneau où l'on chasse les sœurs de trois couvents pour leur faire place, ils meurent par milliers. Au début de l'année 1780, les Rezéens feront un service religieux pour trois des leurs « décédés et inhumés à Brest » en janvier et février : René Allair, René Viaud et Pierre Pouty.

● Le corps expéditionnaire de Rochambeau

En août 1779, une escadre de navires marchands était formée à Nantes pour se rendre à Brest. Elle se composait de 10 navires que M. de Montieu (associé de Beaumarchais), venu à Nantes au début de l'été, avait aisément équipé de déserteurs de la Marine royale qu'il allait tranquillement chercher chez eux. Tous les navires devaient traverser l'Atlantique sous la protection du « Fier Rodrigue » que Beaumarchais avait lui-même armé. Mais celui-ci fut réquisitionné par la Marine royale et cela bouleversa tous les plans : les navires durent partir en ordre dispersé, ce qui devait causer la perte de plusieurs d'entre eux.

De fait, une nouvelle expédition était en préparation : un corps expéditionnaire conduit par un ancien de la guerre de sept ans, Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau. Il quitte Brest le 2 mai 1780 (8). Les voiles françaises sont enfin signalées en vue de Newport le 10 juillet, un tiers de la belle saison était perdu ! Il faut dire que le départ de Brest avait été laborieux : les bâtiments devant former le corps expéditionnaire viennent d'un peu partout : Lorient, St Malo, Rochefort, Bordeaux, Le Havre ... Seuls les hommes (comptant nombre de malades et de blessés), le matériel et les denrées étaient prêts à embarquer à mars, les bâtiments arriveront eux avec plus d'un mois de retard. Non seulement on arrive tard à Newport mais on ne compte guère plus de 3600 hommes en état de combattre en attendant l'assaut des anglais ... qui viennent d'évacuer ! En fait l'été est neutralisé. On considéra bientôt que les effectifs étaient trop faibles pour mener une action efficace. Des renforts sont demandés à la France. Tandis qu'aux Antilles d'Estaing est éliminé du commandement et remplacé par l'amiral de Grasse, qu'un marin éprouvé vient relayer Rochambeau à Newport (Barras de St Laurent), et qu'enfin une campagne de diversion dans le secteur des Indes est confiée à Suffren à la tête de cinq vaisseaux, la flotte de renfort quitte Brest ... le 22 mars 1781. Celle-ci entre dans le port de Boston le 8 mai. Barras de St Laurent débarque à Newport le surlendemain. Aussitôt les troupes se mettent en marche le long de l'Hudson : elles ont 800 km à parcourir pour atteindre la Virginie.

Plusieurs Rezéens sont morts à cette date : Toussaint Ollive (24 ans) et François Allain sur le vaisseau le Zodiac à Cadix, un capitaine de navire, Simon Castagnet « décédé à Rochefort », Pierre Collet (21 ans) à l'hôpital de Brest. Enfin deux meurent à leur arrivée sur les côtes américaines : Noël Dejoye (25 ans), mort à Boston, et François Orioux (28 ans), à la « Nouvelle York ». Et cela avant qu'une nouvelle phase de guerre ne s'ouvre sur terre et sur mer.

(à suivre)

Yann VINCE

Notes

(1) (2) (3) (4) (7) : « Aperçus du rôle de Nantes dans la guerre d'Indépendance américaine » par Léon Rouzeau

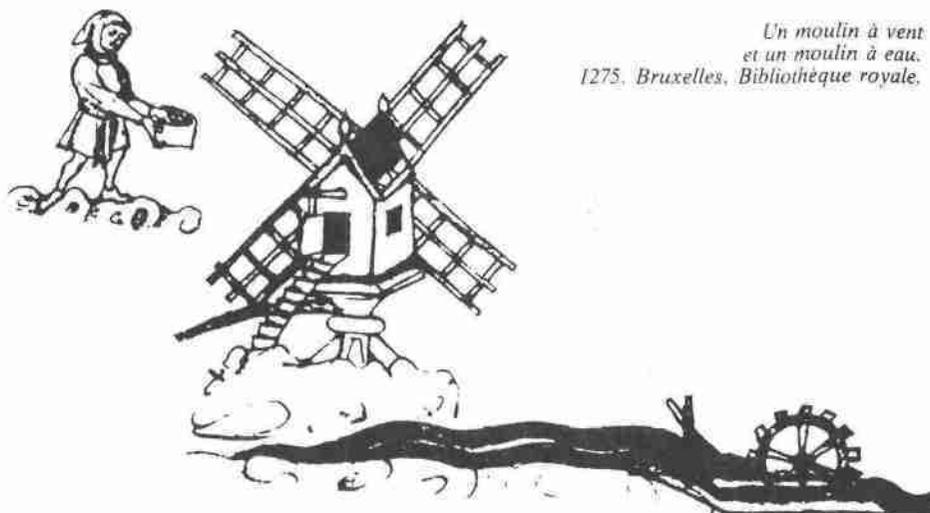
(5) : « La Marine militaire sous Louis XVI » par Lacour-Gayet

(8) : « Le vent d'Amérique » par C. Manceron

MOULINS ET MEUNIERS REZEENS

Le moulin des barres, les moulins de Pront à Pont Rousseau, le moulin à l'huile, le moulin des Trois Moulins : tels sont les noms de ces « moulins-tours » qui appartiennent aujourd'hui au patrimoine urbain de la ville. Beaucoup d'interrogations existent encore de nos jours sur leur origine, leur histoire. Et cela d'autant plus qu'ils sont les rescapés d'un nombre important dont les traces subsistent dans la toponymie locale ou dans certains noms de rues : rue du Moulin Guibreteau, impasse des Trois Moulins ...

Livrons-nous donc à un retour dans le passé, à la découverte de l'histoire de nos moulins et de leurs meuniers.



*Un moulin à vent
et un moulin à eau.
1275. Bruxelles, Bibliothèque royale.*

● Les moulins du Moyen Age

Le premier document d'archives attestant la présence de moulins à Rezé remonte à 1250 (ADLA – E 524) : il s'agit d'un contrat d'arrentement concédé par le vicomte Silvestre de Rezé, contrat par lequel le seigneur accorde la « permission de construire des moulins à vent turcois ». De quoi s'agissait-il alors, Ces moulins de l'époque médiévale étaient des édifices en bois surmontant des tourelles en pierre. Ces moulins à vent de forme quadrangulaire d'où leur dénomination de « moulins carrés étaient implantés nécessairement sur une colline.

A Rezé une terre située au-dessus de l'actuel moulin à l'huile porte le nom de « Petits moulins », une autre, près de l'Ouche blanche de « Clos des moulins ».

Un document de 1477 (AMR ii 19) parle du « molin » de la Jaguère entre le chemin de Nantes à Port St Père et celui de la Sansonnière au Landreau, appartenant à Perrin Agaisse. Le terme de « Turcois » qualifiant ces moulins à vent semble évoquer la pierre utilisée faisant fonction de meule, et tire son origine de Turquie tout comme ces moulins à vent dont les croisés ont ramené l'idée de l'Orient. Un moulin de même type aurait existé si l'on en croit la toponymie près de la Balinière (actuelle rue F. Le Carval) ; « le moulin Rolland » (1). Cette terre est d'ailleurs signalée dans un aveu de 1660 (Yves de Monti). Mais aucun document d'archives ne le confirme. Un autre, le moulin Gahuau, a donné son nom à une ouche en 1660 sans que nous puissions en donner la position. Le plus souvent, au Moyen Age, les cours d'eau étaient également utilisés. Plusieurs moulins à eau sont mentionnés dans les actes anciens. Il s'agissait d'installations sommaires en bois, ce qui explique qu'ils n'aient pas laissé de traces.

(1) Michel Kervarec – Terroir et Moyen Age au pays nantais

Ainsi, près du manoir seigneurial de la Trocardière, sur la Jaguère, étaient deux moulins à eau dont celui du seigneur du lieu : ils sont évoqués dans un document de 1675 dénombrant les domaines de la terre de la Trocardière lors de son rattachement au comté de Rezé. La toponymie évoque également les moulins « à Choisel » sur la Sèvre (Choisy, à l'emplacement du parc actuel de la Morinière) et d'autres encore sur la Jaguère en la terre des Margats près du bourg (2). Là encore les archives font défaut. Par contre l'établissement de moulins sur la Loire est parfait authentifié. Ainsi le 13 septembre 1437 le duc Jean V de Bretagne autorise les religieux de Villeneuve à établir deux moulins sur la Loire. Et le duc évoque deux lettres produites par ceux-ci et attestant qu'ils « avaient eu anciennement moullins sur challans en ladite rivière » (l'un de ces documents est daté de février 1290) (3).

Enfin, outre ces bateaux – moulins, en 1556, le bureau de la ville de Nantes demande au Roi de pouvoir placer six moulins à eau sur les ponts. En juin 1573, le roi Charles IX accorde l'autorisation d'en bâtir deux seulement « à charge de payer annuellement pour chacun un écu d'or à la recette ordinaire de Nantes » : l'un sur le pont de Belle croix, l'autre sur celui des « Rousseaulx ». Le 22 février 1581 est établi un procès verbal de visite pour les travaux de charpente effectués « au moulin neuf, construit par la ville sur le pont de Vertays appelé pont des Rousseaulx ».

En ce XVIème siècle tourmenté par les guerres de Religion, il semble rester peu de moulins anciens. En 1542 le moulin de la Jaguère est encore attesté dans un document (AMR – ii 47) évoquant une terre dont hérite un nommé Jehan Marteau sur le « chemin qui conduit du village du Landreau conduisant (sic) au moulin de Rezay ». En 1549 un aveu seigneurial signale enfin l'existence « d'un moulin à vent appelé le grand moulin de la Trocardière ». Enfin, dans son ouvrage, Michel Kervarec évoque les moulins seigneuriaux du Pront et de la Salle (ce dernier attesté par un aveu de 1557 de Martin Brossard sieur de la Salle à François de Guémadeuc) relevant de la vicomté puis du comté, celui des Barres relevant du seigneur de la Maillardière, celui des Pelouailles relevant de la seigneurie du même nom ou encore celui de la Houssais relevant de la maison noble de ce lieu. Mais il s'agit là d'édifices antérieurs à ceux ayant porté ultérieurement ces noms comme nous allons le voir.

Enfin, pour conclure sur le XVIème siècle, un document de 1575 (ADLA – B 58) signale la concession royale d'un emplacement de moulin et de deux arpents de terre en la forêt de Touffau à Marc de Barberé, conseiller maître aux comptes de Bretagne. Il est dit que « l'impétrant ne peut se prétendre aucun destroit sur les subjez de sa Majesté ». Ce dernier était en effet seigneur de la Bauche Thiraud en Rezé. Il est possible que nous ayons là l'époque de la fondation du moulin de la Bauche, près de la Brosse en Rezé.

Enfin un aveu seigneurial de 1687 (archives de Monti) précise l'existence de deux moulins que nous ne trouvons pas ultérieurement : « le moulin à vent de la pièce de la Saulzaie arrentée à honorable femme Françoise Pouëtard veuve Corbineau » (il s'agit d'une terre sise près du Landreau approximativement à l'emplacement de l'actuelle rue d'Anjou) et le « moulin des Redellières ou Grand Moullin » (près de la Galotière) arrenté aux héritiers de la veuve de Jean Fruneau ».

C'est au XVIIè siècle et au XVIIIè siècle que virent le jour les moulins dont certains ont encore des vestiges en 2000. Ces moulins entièrement maçonnés de pierres ont la forme de tours cylindriques surmontées de toits coniques. Leurs ailes offrent quatre pales au vent, faites de voilure. Certains relèvent comme on l'a vu des différentes seigneuries de Rezé réunies dans le comté de Rezé en 1672. Le comte percevait au titre des droits seigneuriaux une redevance sur les grains moulus dans les différents moulins ainsi que pour le pain cuit au four banal de Pont Rousseau. La population rezéenne avait l'obligation de se fournir en farine auprès de ces moulins.

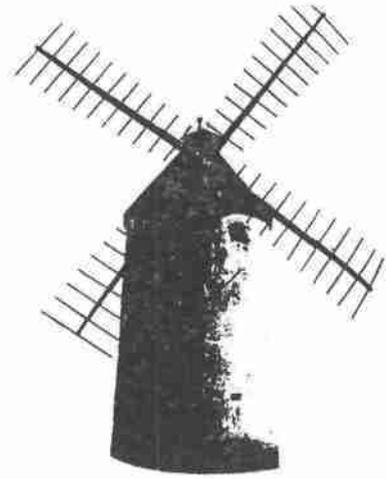
Les autres moulins travaillaient généralement pour les boulangers nantais. Certains meuniers, modestes, se bornaient à écraser le grain en un passage unique entre les meules et à rendre un produit brut au client. D'autres lavaient préalablement le grain, en tamisaient mécaniquement la farine. Plus aisés, ils employaient une ou plusieurs personnes. Ils étaient payés en nature.

(2) Michel Kervarec – Terroir et Moyen Age au pays nantais

(3) André Péron – Sur les Ponts de Nantes

L'activité de nos meuniers était largement dépendante du temps. On ne pouvait moudre de façon continue : la sécheresse, le gel, les crues, diminuaient l'activité mais également le nécessaire travail d'entretien des meules et de la voilure. Deux mois d'arrêt dans l'année était un minimum, ce qui explique que beaucoup détenaient une pêcherie ou exploitaient une ferme.

Voici l'histoire de ces différents moulins.



*Le Moulin Rotard à Saint Jean de Boiseau
Exemple du type des moulins rezéens*

● Les moulins du bourg.

C'est ainsi qu'est dénommée au 19^{ème} siècle la pièce de terre comprise entre les rues Théodore Brosseaud, Georges Boutin, Victor Hugo et le vieux village de Mauperthuis. De fait, en descendant du château des comtes de Monti de Rezé vers le bourg, quatre moulins bordaient le chemin de part et d'autre : à gauche et en premier, le **moulin de la Tour** qui tirait son nom des créneaux et mâchicoulis qui se substituèrent au toit conique à l'époque romantique après que la meunerie eut cessé son activité. En l'an IV (1796) son meunier en est Joseph Tillaud. En 1826 son propriétaire est un nommé Soite, « rentier au couvent des Couëts » ce qui semble indiquer que le moulin ne servait alors plus à la meunerie. Celui-ci le vend sous le Second Empire à la famille Grignon Dumoulin qui ajoutera une belle maison à l'édifice, le Castel de la Tour. C'est Georges Grignon Dumoulin alors maire de Rezé qui le fera démolir en 1891.

Peu après, sur la droite du chemin, en retrait, était le **moulin de la Grande Bourderie**. Un aveu seigneurial de 1749 précise son emplacement : « item un moulin à vent avec son cerne contenant au total environ unq boissellée de terres bornées par le devant le grand chemin qui conduit du bourg de Rezé à Mauperthuis, par derrière vigne au sieur de la Grange et par un côté vigne de la cure de Rezé, de l'autre côté un autre moulin à vent appartenant à Monsieur de la Grange ». Un document de 1793 (archives de Monti) nous précise qu'il était alors tenu par « Sébastien Angebaud fils, Pierre Templé et François Templé frères et fariniers au moulin de la Grande Bourderie près le village de Mauperthuis ». Après la Révolution Pierre Léandre Templet en est le propriétaire puis Yves et enfin Pierre Laurent François Templet, domicilié à la Bourdonnière, qui le fait démolir en 1851. Juste après, sur le bord du chemin venait, le **moulin de la Rivière**, il s'agit probablement du moulin « appartenant au sieur de la Grange » signalé en 1749. Le document de 1793 indique que son farinier en est le citoyen Sébastien Angebaud, père du farinier du moulin voisin. Après la Révolution, c'est un nommé Chenard, meunier, qui en est propriétaire. Mais il le vend bientôt à une dame Huron veuve Durocher. En 1868 le moulin est démoli étant sur l'emplacement de la nouvelle voie publique (la rue est en effet alignée à cette époque). Vient ensuite, toujours à droite du chemin, le **moulin de la Bourderie**. Celui-ci fait partie du domaine du nouveau comté de Rezé en 1685. Un état des biens dépendant de la succession de Joseph Claude de Monti de Rezé et de Madeleine Jouault son épouse, réalisé en 1798 nous le décrit ainsi : « un moulin virant et tournant occupé actuellement par François Huchet » et dont la situation est précisée : « borné du midy du moulin Angebaud, d'occident du chemin et d'orient et nord du clos de vigne nommé la cure ... » (en 1702 l'un des fariniers du bourg se nommait Pierre Huchet : il s'agit probablement de l'un des aïeux de François Huchet sans doute déjà fermier du moulin). Joseph de Monti de Rezé en redevient propriétaire après la Révolution. C'est lui qui le fit démolir puisque le moulin a disparu de la succession, en 1851 sur la matrice cadastrale (AMR).

Faisons maintenant le tour de cette pièce de terre des « moulins du bourg ». Face au cimetière St Pierre se dressait le **moulin Blanc**. Son propriétaire après la Révolution, Etienne Hardy n'était déjà plus un meunier (le recensement de population de 1851 nous apprend qu'il est alors habité par une veuve « sans moyen d'existence connu »). Lors de la vente du terrain en 1862 le moulin est démoli.

Enfin un peu plus loin, là où l'actuelle rue Victor Hugo prend un virage et où autrefois un chemin rejoignait le village de Mauperthuis, à l'emplacement de la ligne ferrée était le **Grand Moulin**. Dès 1665 un acte notarié de l'étude de Me Fruneau (ADLA 4 E 825) nous apprend « qu'il y a le moulin neuf proche Mauperthuis ». Un dénombrement des terres, fiefs, seigneuries et rentes fait après le décès de Joseph de Monti de Rezé, en mars 1746, nous indique que « les héritiers de Michel Allain et autres doivent quatorze deniers tournois sur certaine partie de terre appelée les Arzillers et à présent pièce du Grand moulin ». Durant la Révolution, le meunier en est Antoine Godin. Il participa avec les Vendéens au siège de Luçon en 1794 où il trouvera la mort (1). Un autre meunier, son beau frère Louis Lambert lui succède au Grand moulin puis (1844) le gendre de celui-ci Pierre Naud. Il sera l'un des derniers moulins en activité sous le Second Empire et n'est démoli qu'en 1884 alors qu'un maçon de Pont Rousseau, Auguste Lambert (arrière petit neveu de Louis Lambert), en a fait l'acquisition.

● Les moulins du Grand Clos

Ceux-ci étaient groupés entre les actuelles rues Victor Hugo et Emile Zola. En laissant sur notre droite le Grand moulin, poursuivons en nous dirigeant vers Pont Rousseau. Là encore pratiquement sur l'actuelle ligne ferrée, au droit de l'actuelle rue A. Plancher, se dressait le **moulin du Clos Bossé ou de la Cochonnière** appelé aussi parfois le **moulin rouge**. Le même document de 1746 indiqué plus haut, nous précise que « les héritiers de Jullien Mandrin doivent quatre livres tournois sur un moulin et sur le surplus du Clos Bossé ou brûlé dans lequel son père le fit construire ». Document qui nous permet donc de dater ce moulin du tout début du XVIII^{ème} siècle. Un partage de 1775 indique qu'il appartient alors à Elisabeth Mandrin veuve d'Antoine Ertaud pêcheur et à Mathieu Mandrin dont les enfants bénéficient d'un nouveau partage en 1784 « pour le moulin du Clos Bossé ou Brûlé », ce qui semble indiquer qu'un sinistre est intervenu. C'est un meunier de la Fraisinière qui, au début de la Révolution, reprend le moulin : Louis Lambert y vit avec son fils Charles, nouveau meunier, « au moulin rouge ». En 1851 c'est le fils de celui-ci, Charles Lambert qui en est encore l'exploitant. Mais c'en est bientôt fini de la meunerie. Le moulin est démoli en 1858.

En descendant, sur la droite très en retrait dans les terres, se dressait le **moulin des Mahaudières**. Nous avons peu de renseignements sur lui, si ce n'est que la famille Lambert en est également propriétaire, signe d'un regroupement qui augure mal de l'avenir de la meunerie : En effet Julien Lambert, frère de Louis, en est le meunier en 1816 puis son neveu Jean Joseph (1851) et enfin, le fils de celui-ci, Alexandre. C'est ce dernier qui fait démolir le moulin en 1901.

En franchissant la barrière du passage à niveau, près la rue Henri Barbusse, là où s'insinue le chemin du Bois Coquelin, on pouvait reconnaître le **moulin du Chêne**, moulin aussi dénommé de la Grand'haie, ayant autrefois dépendu de l'ancienne seigneurie du même nom. Un aveu de 1629 (ADLA B 56) indique en effet qu'il en relève : « un moulin et maison que le seigneur (Rolland Dubot) a fait bâtir en son fief et juridiction dans les vignes situées au bout du Grand Clos de Rezay, lequel moulin et maison avec les terres et dépendances contenant le tout six boisselées de terre ou environ ». Le dit seigneur a, apprend-on, arrenté à un sieur Angevin lequel doit la corvée, un septier de blé mesure de Nantes et « un gasteau de la fleur d'un boisseau de froment à la fête des Roys » suivant l'acte d'arrentement du 13 juin 1620. En 1660, le moulin relève du vicomte de Rezé et est arrenté à Mathurin et François Angevin (archives de Monti). Le rôle de la capitation pour 1702 (AMR) nous apprend que le meunier « Pierre Engevin » a alors un valet et doit 10 livres, une des impositions les plus fortes pour un moulin, signe évident d'un rapport intéressant ! Enfin un autre document de 1746 (le dénombrement des fiefs et rentes du comté) indique enfin, attestant de la longévité de la famille Angevin dans la ferme de ce moulin : « Le moulin de la Grande haie ou du chesne de la Chaussée, son contenu, logement et jardin sittué proche la pièce du Grand clos de Rezé, affermé à Ollivier Angevin dix huit septiers de seigle mesure nantaise souvent absorbés par les grosses et menues réparations dont M. le Comte de Rezé est seul chargé ». L'insistance mise à évoquer les réparations dont ce moulin devait faire l'objet confirme bien son ancienneté.

(1) Michel Kervarec – Rezé pendant la Révolution et l'Empire

Mais, lors de la Révolution la ferme du moulin est passée à Jean Quenaud (ou Queneau, de la famille des fermiers d'un autre moulin seigneurial), à Pront comme l'on verra. Après la Révolution, Jean Quenaud est devenu propriétaire ayant dû bénéficier de la vente de ce bien seigneurial. En 1841 Pierre Quenaud nouveau propriétaire est boulanger à Pont Rousseau, ce qui semble indiquer que la famille est passée de la meunerie à la boulangerie s'adaptant ainsi aux mutations économiques en cours. D'ailleurs, en 1851, le moulin est démoli après plus de 250 ans de bons services !

En avançant dans l'actuelle rue Henri Barbusse pour retourner vers le bourg, quatre moulins se répartissaient de part et d'autre du chemin. Les deux premiers sur la gauche près la terre dite du Petit grand clos, le suivant un peu plus loing sur la droite près du « poirier roux » et le dernier sur la gauche en arrière du moulin du Clos Bossé. Par un acte de 1660 le vicomte Yves de Monti donne l'autorisation de construire des moulins à vent turcois, « permission accordée à Sylvestre Fruneau pour une rente de 3 boisseaux de blé et à Gilles Phélippe et Nicolas Moulin pour 20 sous de rente » lesdits moulins situés « en le Grand Clos sous les Pallets ». Il s'agit des deux moulins dits du **Petit grand clos**. En 1746 ils sont arrentés à Noël Boju et André Bruneau pour l'un et Jean Ertaud pour l'autre. Après la Révolution ces deux moulins sont la propriété de Pierre Naud et de François Bahuaud et Charles Lambert meuniers (1826). En 1884 ils sont tous deux démolis. Les **deux autres moulins du Grand Clos** semblent un peu plus récents comme l'atteste le dénombrement de 1746, lequel précise que : « Les héritiers ou ayant cause de Guillaume Jaunet doivent six sols tournois sur le moulin qu'il a fait bâtir (...) Pierre Labbé doit trente sols tournois sur le moulin qu'il a fait bâtir sur la pièce du Grand Clos de Rezé ».

Le moulin situé près du Poirier roux était en 1826 la propriété d'un nommé Louis Jaunais boulanger à Pornic, ce qui laisse à penser qu'il s'agit là du moulin de Guillaume « Jaunet » et qu'il était de la première moitié du XVIII^e siècle. Il est démoli lors de la vente de la terre en 1863.

Le moulin de Pierre Labbé également daté de la même époque sera au début du XIX^e siècle la propriété de François Albert meunier puis de Charles Lambert et enfin d'Auguste Blanchard, boulanger au Grand Clos, qui le fait démolir en 1898.

● Les moulins de Pont-Rousseau

En 1685 lors de l'annexion de différents domaines au comté de Rezé, il est précisé que plusieurs moulins en dépendent. Le **moulin du Pront** en Pont Rousseau est de ceux là. Situé en haut de l'ancien village du Puits baron (actuellement rue Joseph Turbel) il est dit dans le dénombrement de 1746 : « le moulin à vent sittué au lieu du Pront proche de Pont rousseau, son contour, logement, jardin et passage affermé verbalement à Pierre Queneau, meunier dispensé de tout entretien et réparations qui souvent absorbent le prix de la ferme qui est de dix huit septiers de seigle mesure nantoise ». En 1790 le farinier du Pront est nommé Belordre (rôle de la capitation – AMR). Ce moulin fait donc partie des biens confisqués au comte durant la Révolution mais dont il retrouve la propriété dès le Premier Empire. On sait par l'état des biens dressé en l'an VI (1798) qu'il a été incendié : « une masse de moulin (...) divers bâtiments (...) une grange le tout incendié comprenant vingt deux cordes ou environ borné au midy et d'orient le clos des Prompts (sic) et d'occident et nord le chemin et issues qui mène au village de Prompt (...) ». De fait le moulin ne sera jamais rendu à la meunerie : vendu en 1852, après le décès de Joseph de Monti de Rezé à un marchand de noir animal des Landes de Belleville, c'est ce dernier qui le transforme en 1854 en faisant une tour crénelée à la mode romantique. Son nom ? Jean Sauvestre. Il est le père d'Ernest, futur maire de Rezé !

A l'avant du village de Pront et en bordure de « l'ancien grand chemin de la Rochelle » (l'actuelle rue Jean Fraix) en montant à gauche étaient deux moulins. Le premier, dénommé **moulin de la Salle**, tirait son nom de l'ancien siège de la seigneurie de Rezé, au Moyen âge. Dès 1557 nous savons par un aveu (ADLA 21 J 2) que Martin Brossard sieur de la Salle tient de François de Guémadeuc un moulin, maison et terres à Pont Rousseau. Aussi lors de la constitution du comté de Rezé en 1672, ces propriétaires en tant que détenteurs d'un bien noble devaient une rente au seigneur. Le dénombrement de 1746 fait état des propriétaires successifs : « Madame Aix acquéreur d'avecque Madame de

Cornullier Duvernay héritière de Madame du Carteron Bridon tient à foy et homage et rachapt noblement le moulin de la Salle son contour et issue aboutant au grand chemin conduisant de Pont rousseau à la Rochelle ». Un acte notarié de 1782 (succession de Jean Queneau – ADLA) fait état des « arrentements » du moulin : en 1753 l'arrentement est racheté par le meunier Jean Quesneau au sieur Jacques Thomazeau et son épouse Catherine Doré. Les deux fils de ce dernier, Nicolas et Pierre en hériteront lors du partage, en 1770. De Pierre Quesneau nous savons, qu'également acquéreur du moulin voisin, celui de la Saunerie (que nous verrons après), il fait partie durant la révolution des chefs Vendéens de Rezé (1). Il succombera lors du siège de Noirmoutier par les républicains au début de 1794. Après sa mort, le moulin est repris par son beau-frère Louis Bonnet (époux de Perrine Queneau). Racheté en 1850 par nommé Jacques Lemelin il n'existe plus sur la matrice cadastrale à partir de 1891.

Le moulin de la Saunerie est situé un peu plus haut, dans les jardins (où il est toujours !). Il tire probablement son nom d'un ancien entrepôt à sel (hypothèse formulée par Michel Kervarec) dépendant de l'ancienne Vicomté. Un document (archives de Monti) nous apprend qu'il fait partie en 1660 des biens de la veuve du notaire Pouëtard. En 1746 ses propriétaires doivent encore une rente au comte de Monti de Rezé : « les héritiers de Jeanne Le Roy en aucun temps veuve de Joseph Ollivier sieur des Bauches acquéreur d'avecque les enfants de Pierre Buffet et de Guillaume Brisson doivent douze sols tournois sur le moulin de la Saunerie ». De fait la famille Brisson tient ce moulin de longue date : Guillaume Brisson paie 6 livres au titre de la capitation en 1702 (AMR). Le moulin est acquis par Pierre Quesneau (frère de Jean, du moulin de la Salle et oncle de Pierre) en 1757 d'un nommé Jean Savatier de Campbon, négociant à Saumur (acte de succession de Jean Chesneau). Pierre Queneau (neveu de l'acquéreur) est donc propriétaire lorsqu'il est tué à Noirmoutier en 1794. Son fils Pierre a quinze ans ! c'est lui qui hérite du moulin et y maintient l'activité après la Révolution. Le dernier meunier est un nommé Hallereau en 1856. Depuis le moulin a perdu ailes et toiture.

Un peu au-dessus du moulin de la Saunerie, là où l'ancien chemin de la Rochelle tournait à droite (à l'angle des actuelles des rues Jean Fraix et Julien Douillard) était le **moulin de la Fraisinière** ou de la Fradinière, comme il est indiqué dans un aveu de 1725 (ADLA) : « le moulin de la Fradinière possédé par la veuve de René Rouaud, maître boulanger ». Ce René Rouaud était en 1710, lors de l'achat du moulin par Olivier Louis de Monti à Rezé, maître boulanger en Richebourg à Nantes.

Après le décès d'Anne Rouaud, sa veuve en 1750, il est racheté par Pascal Mulonnière demeurant au Château de Rochequerry en St Etienne du Bois et doit 93 Livres 13 sols pour ce « bien noble relevant du Roi » (ADLA B 1856). Peu avant la révolution c'est le farinier Antoine Godin qui en est le propriétaire et exploite le moulin avec son beau frère Louis Lambert, originaire du Loroux Bottereau. Ce sont ces deux « associés » on l'a vu qui exploitent également le Grand moulin et celui du Clos Bossé.

En 1793, Godin est enlevé par les Vendéens à la Galotière : « il est ligoté avant de disparaître » (2). Nous apprenons par un document de 1795 que le moulin de la Fraisinière a été sans doute brûlé à cette époque. C'est le témoignage de l'avoué Yves Belon racontant comme le 19 messidor au III (7 juillet 1795) il est enlevé par les Vendéens : « tout ceci se passait auprès du moulin brûlé sur l'ancienne route de la Rochelle » (3). Le moulin disparaît alors bel et bien du paysage puisqu'il ne figure pas au cadastre de 1826.

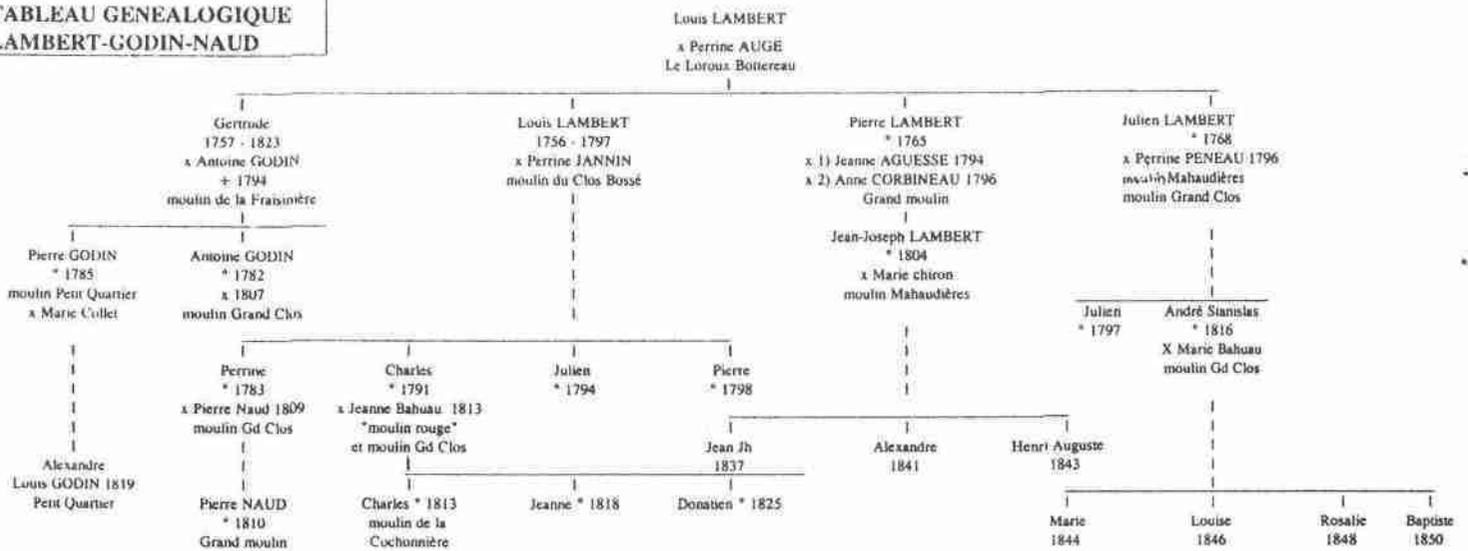
C'est précisément à la Galotière, près de la nouvelle route de la Rochelle (aujourd'hui en haut et à gauche de la rue Jean Jaurès, à St Paul) que se trouvait le **moulin du Petit quartier** qui appartient en 1826 à ... Pierre Godin, meunier ! Il semble donc qu'après la Révolution la famille Godin dû changer de moulin, l'ancien ayant disparu. Pierre Godin est en effet le fils d'Antoine. C'est Louis Godin fils, habitant alors au Chêne Creux qui fit démolir le moulin en 1864. Un peu plus bas de l'autre côté de la route était le **moulin des Milsandières**. Nous avons peu de renseignements sur lui si ce n'est le fait qu'en 1826, il appartient à un boulanger de Pont-rousseau, Thomas, et qu'il disparaît du paysage en 1858.

(1) Michel Kervarec – Rezé pendant la Révolution et l'Empire

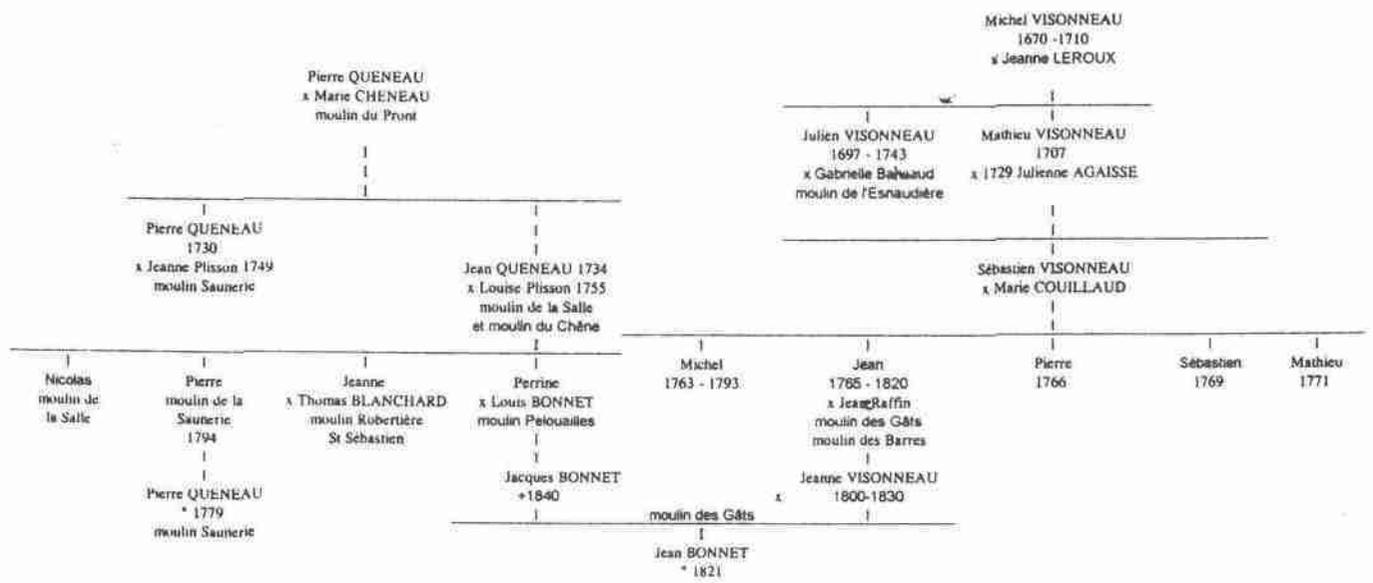
(2) Idem

(3) Idem

**TABLEAU GENEALOGIQUE
LAMBERT-GODIN-NAUD**



**TABLEAU GENEALOGIQUE
QUENEAU - BONNET - VISONNEAU**



● Les « Trois moulins »

Comme le nom de l'actuel quartier ne l'indique pas, on a compté jusqu'à sept moulins au XVIII^{ème} siècle ! A l'époque il s'agit du village de la Basse Lande et nous sommes au débouché des deux routes de la Rochelle, l'ancienne (rue Siméon Foucault) et la nouvelle (rue Aristide Briand). En haut à droite de la nouvelle route, pratiquement au niveau de l'actuelle poste était un **moulin sis sur la terre des Petits Ecobuts**. Il disparut vraisemblablement lors de la Révolution, ne figurant plus au cadastre 1826, le propriétaire du lieu étant alors un marchand de bois, Julien Lebeauvin.

« Un moulin qui s'élevait au croisement de la route de la Rochelle et celle de Vertou par la Blordière vient à son tour d'être abattu » écrit le Journal « le Populaire » en juillet 1956. Il s'agit du **moulin des Pelouailles**. Le dénombrement des terres, fiefs et rentes du comté de Rezé fait en 1746 nous apprend qu'il relève de la seigneurie du même nom et qu'alors le détient comme bien nombre « écuyer Henry Laurent de Guyhenneuc fils héritier d'écuyer Joseph de Guihenneuc ». En 1763 le farinier en est un nommé Templé (AMR. Rôle de la capitation) et nous savons que dès 1702 Mathurin et Nicolas « Templier » étaient déjà fariniers et meuniers à la Basse Lande. En 1790 Yves Templé est inscrit au rôle de la capitation pour le moulin des Pelouailles (AMR). Il s'agit probablement de ce meunier qui, en avril 1793 est sommé par les Vendéens ainsi que son confrère Visonneau (voir plus loin) de hisser le drapeau blanc sur son moulin, ce qu'il refuse « préférant être coupé en morceaux » (1). Après la révolution le moulin est la propriété de Louis Bonnet dont nous avons vu qu'il possédait également celui de la Salle à Pont-Rousseau. Le moulin a cessé son activité lorsqu'il passe dans la propriété d'un habitant de Pont St Martin, François Jouan. En 1896 il est transformé en bâtiment rural par son nouveau propriétaire, Jean-Baptiste Bretonnière, du Grand Blottereau en Doulon. Ce ne sont donc que des vestiges qui disparaissent comme le relate alors la presse en 1956.

Face à celui-ci et presque à l'angle de l'actuelle rue des Naudières, était un autre **moulin de la Basse Lande**. Il n'est plus en activité après la Révolution : en 1826 sa propriétaire en est une Veuve Couprix, marchande à Nantes. Il disparaît avant 1882 date à laquelle les matrices cadastrales ne le mentionnent plus. De l'autre côté de la route face à l'actuelle rue menant à la Blordière, au lieu-dit le **Bout des Pavés**, un autre moulin, propriété d'un fabricant nantais, Leroux, place Viarme (1826) semble également avoir cessé très tôt son activité, disparaissant également avant 1882.

En empruntant l'actuelle rue Leclerc, à gauche au fond d'un chemin se dresse toujours le **moulin des Gâts ou de la Houssais**. Il doit ce dernier nom au fait qu'il avait été dépendant de la maison noble de ce lieu. Lors de la Révolution, son meunier en est Michel Visonneau. C'est lui qui, avec son voisin Templé refuse aux Vendéens venus lui demander de la farine de hisser le drapeau blanc sur son moulin (1793). Membre du Comité de surveillance de Rezé en janvier 1794, notre « sans culotte » sera abattu par les troupes de Charrette en juillet 1795.

Trois frères, Jean, Pierre et Mathieu Visonneau sont tous trois recensés comme meuniers lors du dénombrement de la population en l'an VI (1796). De fait, après la mort de Jean Visonneau en 1820 nous apprenons que sa fille Jeanne en hérite. Celle-ci a alors vingt ans et est l'épouse d'un nommé Jacques Bonnet, fils de Louis meunier des moulins des Pelouailles et de la Salle et lui-même beau-frère de Queneau de la Saunerie ! Le moulin restera dès lors dans la famille Bonnet : après la mort de Jacques Bonnet (1840) son fils Jean y est encore meunier (2). La descendance conservera le moulin tout en cessant la meunerie. En 1956 les demoiselles Bonnet en sont toujours propriétaires. Il est donc le dernier moulin des Trois moulins toujours debout. Un peu au nord, là où passe aujourd'hui la rue des Déportés était un **autre moulin des Gâts**. Un nommé Pierre Provost en était encore le meunier en 1826 puis son gendre Hallereau ou Allereau, sans doute le meunier de la Saunerie.

(1) Michel Kervarec dans Rezé pendant la Révolution et l'Empire l'appelant Yves Taupier.

(2) C'est le fameux meunier emporté par les ailes de son moulin et qui fit ériger l'oratoire de la rue des Platanes (M. Kervarec dans l'Ami de Rezé n° 32).

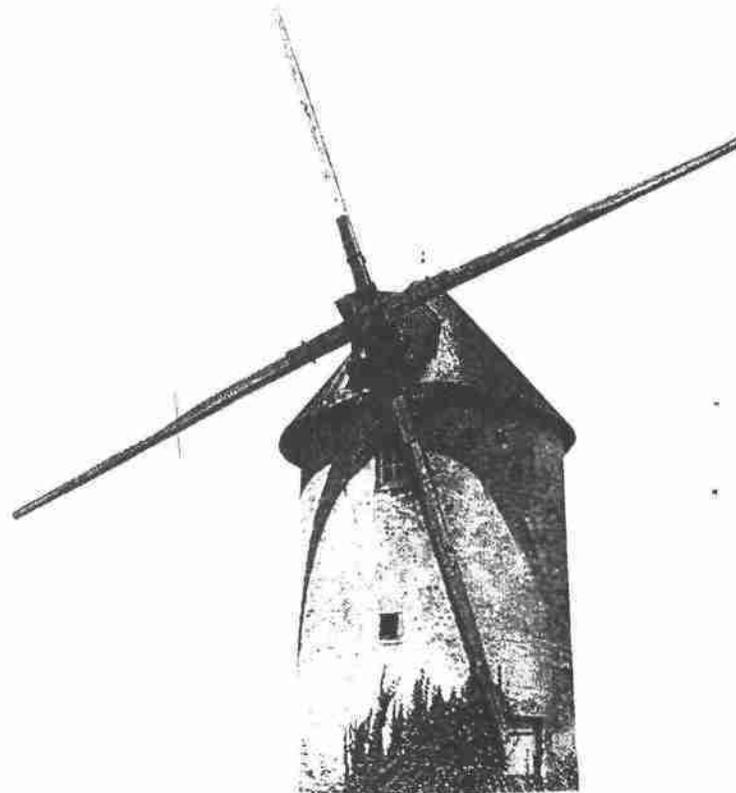
Ce moulin est détruit en 1868. En fait les Provost possédaient deux moulins. Le second dit **moulin de l'Esnaudière** était à l'est du précédent là où la rue des Déportés joint la rue Leclerc. Nous savons qu'en 1746 la veuve et les enfants de Julien Visonneau sont arrenteurs du « moulin de l'Esnaudière et qu'ils doivent pour cela au comté quatre boisselées de terre anciennement appelée les Petits Gâts dont fait partie le fond dudit moulin ». En 1837 la veuve de Jean Provost, boulangère rue des Carmes à Nantes est la propriétaire du moulin. Elle le fait démolir en 1856.

Pour conclure sur cette série de moulins, le quartier a pris le nom des Trois Moulins à partir du moment où sous le Second Empire il ne restait plus, effectivement, que trois moulins.

● Les moulins « ruraux »

Les autres moulins rezéens, dits ruraux, étaient de fait implantés au sud des Landes qui couvraient pratiquement tout l'espace compris entre la Basse Lande, le Chêne Creux, Ragon et le Châtelier. Le plus à l'est d'entre eux est le **moulin des Barres**. Un aveu d'un nommé Mathieu Milsent, l'époque dès 1638 (ADLA G 555) : « métrage du Camp Chapeau (au Châtelier) limité par le chemin qui va de l'Esnaudière à une pièce nommée les Barres près du moulin du sieur de la Maillardière nommé le moulin des Barres ». Son meunier en 1790 est Jean Visonneau (AMR rôle de la capitation). Après la Révolution il est exploité par Joseph Petiteau (1826) puis Louis Albert (1851). Ses propriétaires successifs sont ensuite F. Couëtoux (1872), Pierre Douet (1883) et Jules Gainville (1909). Si la meunerie avait cessé, ses différents propriétaires conservèrent la tour. Le moulin se dresse toujours aujourd'hui à l'angle de la rue et du chemin portant son nom. Plus à l'ouest et au nord, là où de nos jours la rue du Moulin Guibreteau rejoint la rue de la Mirette, se dressait le **moulin de la Lande ou du Châtelier**. Ses propriétaires au XIX^e siècle en sont successivement Sébastien Albert (1826), puis Jacques Albert (1858), mais le dernier d'entre eux, Jean Guibreteau (1888) devait laisser son nom au moulin dans la mémoire collective. Ce moulin subira une première transformation en 1901 avant de disparaître du paysage en 1913.

Au sud du domaine de la Bauche Thiraud, en bordure de l'actuelle rue de la Brosse était enfin le **moulin de la Bauche**. On a vu au début de cette histoire qu'il était sans doute le moulin de l'ancienne seigneurie de la Bauche détenue par Marc de Barberé au XVI^e siècle. Celui dont nous parlons datait probablement comme ceux que nous venons d'évoquer du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Nous ne connaissons que ses derniers meuniers, Sébastien Albert (1815) et Jacques Albert (1826), qui possèdent également le moulin de la Lande. Il devient ensuite la propriété d'un boucher de la rue Grande Biesse à Nantes, Jean-Pierre Monnier (1862). En 1890 il passe à un autre boucher, Ernest Charrier qui y établit une « tuerie d'animaux » et transforme le moulin pour les besoins de cet abattoir artisanal. La construction disparaît entièrement en 1948, après la meunerie, l'abattage privé ayant également disparu.



*Le moulin de la Motte Hiver à Cheméré
Exemple du type des moulins rezéens*

Voilà pour les moulins anciens. Au XIX^e siècle deux moulins sont encore édifés. De fait leur activité durera peu. Il s'agit d'abord du **moulin de Praud**, rue de la Butte du même nom, à proximité du village du Chêne Creux. Un premier moulin est signalé sur un aveu de Yves de Monti, « sous les Breteschés ». Il n'existe plus au cadastre de 1826. Il est sans doute reconstruit peu après. En 1882, ce qui signifie que son activité fut tardive, il est encore exploité par un meunier, nommé François Leroy. Il figure au cadastre jusqu'en 1923 date à laquelle il disparaît étant alors la propriété de Louis Tendron, des Trois moulins. Enfin, en 1835, un nommé Cormerais est autorisé à installer un **moulin à l'huile (1)** au lieu dit le moulin cassé. Nous sommes à l'emplacement des anciens moulins médiévaux évoqués précédemment. Le « moulin cassé laisse à penser qu'il s'agissait sans doute de vestiges encore visibles d'un de ces anciens moulins (peut-être le moulin de la Jaguère !) situés à l'angle des actuelles rues du Moulin à l'huile et de la Chesnaie. Le moulin construit a une forme tronconique qui en fait l'originalité. Ce moulin à vent est destiné à écraser les graines oléagineuses d'où son nom.

Mais le sieur Cormerais cesse son activité dès 1841. Le moulin est alors cédé à Philémon Mesnil puis à la veuve de ce dernier, remariée à un négociant nantais, Armand Pierre-Marie Robert. Il est de nouveau vendu en 1862 après adjudication à un nommé Martin, lequel démembre en partie le moulin, lui ôtant virants, tournants et meules, ainsi que la toiture conique.

Il devient peu à peu ruine alors que sa propriété passe à un laboureur du Landreau, Pierre Aubin (1864) puis à Antoine Peneau, cultivateur (1885). Ce sont toujours les descendants et héritiers de ce dernier qui possèdent le moulin « restauré » que nous connaissons aujourd'hui.



*Rezé-lès-Nantes
Le belvédère du Castel de la Tour*

● La fin des moulins

Nous avons vu que lors de la Révolution, Rezé ayant été le théâtre d'affrontements entre Vendéens et Républicains notamment lors du siège de Nantes (juin 1793) les moulins en souffrirent. Ainsi les moulins de Pront, de la Fraisinière ou encore du Clos Bossé furent incendiés de manière quasi certaine. Cela est vraisemblable pour d'autres (Praud, le moulin des Redellières, celui des Ecobuts aux Trois Moulins) qui n'apparaissent plus au cadastre de 1826. Certains meuniers, acteurs des événements (Queneau et Godin côté Vendéens, Templé et Visonneau côté Républicains) en sont parfois eux-mêmes victimes et disparaissent, assassinés, à cette époque. Enfin les lois révolutionnaires elles-mêmes bouleversèrent la meunerie : ainsi celles de 1790-1792, abolissant la banalité, droit par lequel le seigneur détenait un ou plusieurs moulins. Certains meuniers, exploitants de ces moulins, ont été avantagés. Beaucoup achetèrent le moulin dont ils étaient locataires. On a vu que c'était le cas de Queneau au moulin du Chêne. Par contre on sait que le comte Joseph de Monti de Rezé de retour d'émigration en 1804 rentra dans la propriété d'autres de ses biens d'avant la Révolution, comme cela est attesté avec le moulin de Pront et celui de la Bourderie, moulins qui furent le plus souvent transformés et perdus pour la meunerie.

(1) Sur l'histoire du « moulin à l'huile » voir l'article de Daniel Peneau dans l'Ami de Rezé n° 12 (mars 1992).

La loi du maximum sur les subsistances (11 septembre 1793) eut également des conséquences : en interdisant le commerce des grains et des farines, elle permettait au meunier de n'être payé qu'en assignats alors qu'il l'était en nature auparavant. Quand on sait l'effondrement du cours des assignats ... ! Puis peu après, la Convention ordonna de ne pas retirer la mouture des grains plus de 15 % de son en volume, ce qui donnait une farine plus abondante mais médiocre. Pas toujours respecté, ce décret dont la surveillance de la mise en œuvre était malaisée pour les communes, entraîna des inégalités importantes dans la qualité de la farine, certains meuniers respectant la loi, d'autres pas. Après la Révolution peu à peu, les minoteries se substituent aux vieux moulins. Leur activité cesse progressivement. En 1851, il n'existe plus à Rezé que seize familles de meuniers exploitant quinze moulins, soit moitié moins qu'en 1790. Sous le Second Empire les moulins commencent à disparaître du paysage. En effet même sans activité, leurs propriétaires sont imposables ! Aussi la plupart des moulins perdent ailes et toitures, prenant l'aspect que l'on connaît pour ceux qui sont parvenus jusqu'à notre époque. Mais beaucoup de propriétaires préfèrent raser entièrement les tours : onze moulins disparaissent entièrement entre 1851 et 1868 ! D'autres disparaissent en raison des modifications de voirie, voire lors du percement de la voie ferrée au début de la III^e République. On sait en effet que quatre moulins (dont celui du Chêne et celui du Clos Bossé) étaient sur le tracé de la voie. De fait à la fin du XIX^e siècle, la meunerie a disparu presque complètement des activités humaines à Rezé. C'est donc pour l'essentiel avant l'urbanisation massive du XX^e siècle que les moulins rezéens disparaissent. Seuls quatre d'entre eux disparaissent dans la première moitié du siècle : la Bauche, le Moulin Guibreteau, celui des Pelouailles et celui de Praud. Aujourd'hui, à l'orée du XXI^e siècle quatre moulins témoignent d'une activité florissante au XVIII^e siècle : deux à Pont Rousseau (Pront et la Saunerie), un aux Trois Moulins (les Gâts) et un au Châtelier (les Barres) auxquels il faut ajouter le moulin à l'huile, plus récent mais bâti comme on l'a vu vraisemblablement à l'emplacement voire sur les vestiges d'un moulin plus ancien.

Yann VINCE

ADLA Archives Départementales de Loire-Atlantique
AMR Archives Municipales de Rezé

● **Avis**

*N'hésitez pas à nous
envoyer vos souvenirs,
récits qui viendront ainsi
étouffer notre bulletin.*

*Nous rappelons que les textes
de cette publication n'engagent
que la responsabilité de leurs
auteurs.*

Pour recevoir gratuitement les bulletins « L'ami de Rezé », adhérez à l'association des Amis de Rezé – CCP 4323-74F Nantes. Cotisations pour l'année 2000 : 50 F et 20 F pour les scolaires. Ces bulletins, ainsi que les livres sur l'Histoire de Rezé déjà publiés, sont en vente au siège de l'association (Archives de Rezé – Hôtel Grignon Dumoulin – 44403 Rezé Cedex).

*Mise en page : ABS Rezé
Imprimerie : Mairie de Rezé
Responsable Bulletin
Claude CACHET*



Le moulin des Gâts aux Trois Moulins



6500.122